



L'AFRIQUE

L'union africaine : Mythe ou réalité ?

Mémoire de géopolitique

du Colonel Mohamed MAAMAR

dans le cadre de l'étude dirigée "Géopolitique de l'Afrique"

Directeur : Professeur , Mr. Pascal CHAIGNEAU
de l'Université Paris V
Et directeur du CDES

Paris , Mars 2001

L'UNION AFRICAINE : MYTHE OU REALITE ?

Sommaire

PARTIE I :

L'échec de l'O.U.A.

L'ampleur des échecs .

L'insuffisance des tentatives de réformes .

PARTIE II :

Les facteurs de dysfonctionnement de l'O.U.A.

Le poids de l'histoire .

Les forces centrifuges .

PARIE III :

Perspectives et limites du projet d'union africaine .

Un projet fédérateur .

L'intégration de nouvelles valeurs .

Une ambition qui demeure mythique .

I N T R O D U C T I O N

I N T R O D U C T I O N

L'idée prétentieuse des « Etats-Unis d'Afrique », ayant été au centre des travaux du 36^{ième} Sommet de l'O.U.A. qui s'est tenu à Lomé, capitale du Togo, du 11 au 13 juillet 2000, n'est pas nouvelle. Elle est considérée comme une continuité, presque naturelle de la construction d'une union continentale tant espérée par les africains.

Les débats du Sommet en question et la reprise du projet, initié et introduit à l'ordre du jour par le chef de l'Etat libyen, rappelle en effet l'euphorie enregistrée, la veille de la création de cette institution, chez les « pères fondateurs » de l'organisation de l'unité africaine.

Car déjà en 1963, animés par l'idéologie et le panafricanisme dans son apogée des milieux du 20^{ème} siècle, le président ghanéen Kwam N'KRUMAH, chef de file de ce qui était appelé en ce temps le « groupe de Casablanca »¹, s'est vu son idée de fédéralisme rejeté par le « groupe de Monrovia »² conduit par le président Julius NYERERE, de la Tanzanie. Ce dernier n'accepta aucune proposition qui porterait atteinte à la suprématie de l'Etat-Nation et à l'intangibilité des frontières héritées de la décolonisation dont certaines étaient plutôt contestées.

Le président ghanéen recommandait en effet dans son discours historique, devant les 32 chefs d'états et de gouvernements africains, réunis pour la première fois à Adis Abeba, la création d'une fédération avec une nationalité unique, un gouvernement continental, des affaires étrangères et une diplomatie communes, une monnaie africaine et une défense commune. Il précisa entre autres, que l'expansion sociale et le développement économique de l'Afrique ne se réaliseront qu'au sein d'un tel ensemble politique.

L'ironie du sort a voulu que le président KHADDAFI, poussé certainement par des raisons de revenir sur le devant de la scène internationale, propose à nouveau à une organisation agonisante, qualifiée « Club des chefs d'Etats », un projet d'union similaire où il prône la formation d'une union à l'américaine. Ce projet, considéré d'utopique et d'inopportun, fût immédiatement repris d'une manière réaliste par le président WADE du Sénégal.

Là, ce qui est à retenir, est que les africains veulent effectivement réformer dans le fond leur organisation qui a constitué jusqu'à présent, faute de mieux, un instrument de coopération et surtout un lieu de dialogue pour les Etats africains.

¹ Groupe des radicaux : Ghana – Maroc - Egypte – Algérie -Mali – Libye – Guinée ...

² Groupe des modérés : Tanzanie – Nigeria – Sénégal – Côte d'Ivoire – Niger – Congo ...

Il est à signaler cependant que c'est la vision contradictoire de l'intangibilité des frontières et de la supranationalité qui ont constitué et constituent, tant au premier qu'au dernier Sommet, la pierre d'achoppement à la réalisation d'une véritable union africaine.

Dans les deux occasions, la position de la majorité des participants, tendait plutôt vers une union moins contraignante, qui respecte la souveraineté des Etats membres.

Par ailleurs, si l'on se réfère à une comparaison globale de l'état du Continent au lendemain du retrait des Empires coloniaux avec celui de ce jour, nous confirmerons, sans aucune équivoque, que tous les paramètres de stabilité, de bien-être et de sécurité n'ont fait que reculer.

Les espoirs placés antérieurement dans les objectifs de l'organisation de l'unité africaine n'ont pas été réalisés. Certains qualifient d'ailleurs l'Afrique contemporaine, de continent mourant. Ils affirment que le Continent dérive dans le malheur. Au sud du Sahara, le désert progresse, la famine s'installe et les populations fuient vers des horizons improbables. Les épidémies progressent et la démographie explose. La dette extérieure augmente et les compteurs économiques oscillent dans la zone de la catastrophe ...

Cette situation alarmante, dans un monde en pleine mutation, nous amène à dire que l'O.U.A. a échoué, que ses structures ont mal fonctionné et de se poser la question suivante sur le nouveau projet d'union débattu à Lomé au mois de juillet 2000 : Est-il un mythe ou une réalité ?

Pour répondre à cette question, nous allons d'abord démontrer l'échec de la première Organisation de l'unité africaine, puis mettre en exergue dans une deuxième partie les facteurs majeurs l'ayant conduit à cet échec. La troisième partie abordera l'environnement favorable et opportun à l'avancée du nouveau projet de la construction de l'union africaine qui demeure cependant un rêve difficile à réaliser. Nous concluons par une proposition alternative, estimée seule voie à même de répondre avec réalisme aux attentes des peuples africains qui aspirent à un meilleur niveau socio-économique, tout en souhaitant une meilleure place pour le Continent, pourtant berceau de l'humanité et des civilisations, au sein de la communauté internationale qui ne cesse de se regrouper dans des ensembles harmonieux afin d'affronter les défis des temps modernes.

PREAMBULE

L'échec de l'organisation de l'unité africaine est patent . L'état déplorable où se trouve plongé le continent à l'aube du 21^{ème} siècle en témoigne d'une manière sans appel .

La marche vers cet échec s'est dévoilée très tôt par les nombreux insuccès de cette institution . DIALLO Telly , premier secrétaire général de l'O.U.A. n'avait-il pas dit dans son testament , des années après , à l'épreuve bien sûr de son expérience , devant le constat de beaucoup de défis non relevés et nombre d'objectifs politique et économique non atteints : « Pour avoir été , toute une vie durant , et à des degrés divers , son serviteur , je ne vois qu'une seule voie à l'Afrique : l'unité . Il ne s'agit pas là d'une unité de façade soutenue par des supercheries verbales , mais d'une dynamique institutionnelle qui gomme les plus artificielles de nos frontières et restitue à des régions entières leur parenté naturelle et l'aptitude de concevoir et d'organiser les destins communautaires »¹ .

En effet , quarante ans après les indépendances , à l'exception d'un nombre très réduit d'états (Le Maroc , la Tunisie et le Sénégal à titre d'exemple) , la situation globale en Afrique, surtout au sud du Sahara , est apocalyptique .

L'Organisation de l'Unité Africaine , sensée assurer une solidarité entre les peuples africains et un développement socio-économique harmonieux du Continent , semble avoir échoué dans ses objectifs .

L'Afrique noire est devenue en fait un quart monde dans lequel quatre décennies d'aides internationales ont été gaspillées . L'échec y est évident dans tous les domaines .

Aujourd'hui endetté , malade et déchiré par des conflits ethniques , le Continent semble marginalisé et écarté du reste du monde . Les Groupements régionaux et les Organisations financières mondiales , tels l'Union Européenne et le Fond Monétaire internationale , semblent même ne pas trouver en l'O.U.A. un interlocuteur valable à représenter les 53 pays africains . C'est pourquoi leurs actions en direction de l'Afrique s'inscrivent surtout dans un cadre bilatéral et parfois sous – régional .

En outre , depuis une dizaine d'années , une même question revient à la veille de

¹Extrait du testament politique de Diallo TELLY , publié dans LE JOURNAL DE L'AFRIQUE .

chaque sommet : l'institution a-t-elle encore sa raison d'être quand elle affiche son impuissance face aux conflits sanglants qui déchirent le continent ? Cette question prend toute son ampleur quand elle se conjugue avec ses bilans dérisoires dans les domaines politique ,

1 République Démocratique Arabe Sahraouie .

économique et social , en comparaison avec les ambitions affichées lors de sa création en 1963 .

PREMIERE PARTIE

(L'ECHEC DE L'O.U.A.)

PARTIE : I

CHAPITRE I : L'AMPLEUR DES ECHECS

1.1 L'INCAPACITE A GERER LES CONFLITS ET DIFFERENDS.

Si nous reconnaissons que les conflits sont inévitables et naturels du fait que toute société comprend une multitude de groupes religieux , ethniques et politiques animés d'intérêts , de valeurs et de besoins concurrents , nous sommes également en droit de considérer que la conciliation des différends , le règlement des conflits qui déchirent l'Afrique et le développement socio-économique , sont les principaux défis et le rôle ultime de l'O.U.A.

Cependant , depuis sa création en 1963 , le bilan de cette organisation dans le domaine de la prévention et la gestion des crises reste négatif et en deçà des espérances des pères fondateurs , des peuples africains et de la communauté internationale .

En effet , créée en pleine guerre froide et dans les affres de la décolonisation , l'O.U.A. a même frôlé l'éclatement à maintes reprises . Que ce soit en 1975-1976 , lors de la fameuse fracture entre ses membres « progressistes » et « modérés » provoquée par les conflits en Afrique australe , notamment en Angola , ou au début des années 80 à cause de l'admission de ce qui est appelé la « RASD »¹ au sein de l'organisation panafricaine , contrairement à ce qui est stipulé par sa Charte . Ce fait à d'ailleurs amené le Maroc , l'un des principaux membres fondateurs et partie au problème , à se retirer de cette instance .

En outre , plus récemment encore , l'O.U.A. s'est montrée impuissante à régler politiquement ou militairement l'hégémonie des pays riverains sur la République Démocratique du Congo

1.11 Un bilan politique et diplomatique décourageant :

Sur le plan politique et diplomatique , l'organisation s'est révélée souvent source de désillusion et d'interrogations sur sa capacité à régler les différends qui ont surgi ou surgissent encore entre les états membres . A ce jour, aucun règlement définitif n'est enregistré à l'actif des organes de l'O.U.A..

Son impuissance à susciter ne fût- ce que l'ébauche d'un règlement de conflit est illustré par le destin réservé à la Commission de médiation , de conciliation et d'arbitrage (CMCA) dont la création avait été adopté au Caire en 1964 . En fait la CMCA n'a eu qu'une existence théorique : certains de ses membres ont été nommés , mais l'organe en tant que tel n'a jamais fonctionné . Dans la pratique , la mission de maintien de la paix fût confiée à des Comités ad hoc ou à d'autres groupes de travail dont le grand nombre a été surtout révélateur de la paralysie de l'organisation .

Pour illustrer cette impuissance , nous allons nous limiter aux problèmes du Maroc et celui de la République Démocratique du Congo .Le premier étant relativement ancien et le second tout à fait récent .

1.11.1 Le problème du Sahara :

Il s'agit d'une affaire de décolonisation non achevée entre le Maroc et l'Espagne , qui a pris une tournure par l'implication de l'Algérie progressiste contre le régime monarchique marocain . Les visées géopolitiques des gouvernants algériens de l'époque de la guerre froide , ont en effet , voulu mettre en difficulté le Maroc et s'assurer une ouverture sur l'Océan Atlantique par la création et le soutien du mouvement Polisario ¹

Le jugement rendu par la Cours internationale de justice de La Haye , le 16 octobre 1975 au profit du Maroc , a permis à celui-ci d'organiser, à la surprise de la communauté internationale et surtout de l'Algérie et du Polisario, la fameuse Marche Verte² qui a permis au Maroc de récupérer cette partie de son territoire.

Ce jugement stipule clairement ce qui suit :

- « Le Sahara Occidental , dit Sahara Espagnol , n'a jamais été une terre sans maître(terra nullius) quand les espagnols l'ont occupé . »
- « Il existe des liens juridiques et d'allégeance (la Baïaa) qui unissent les Sahraouis au trône marocain . »³ .

C'était aussi le moment précipité de la proclamation de la naissance du Front de libération du Sahara (Polisario) et le déclenchement de sa

¹ Nom donné anciennement à la RASD .

² A laquelle ont participé 350 000 marcheurs dont 10 % de femmes .

³ « Le passé et le présent du Sahara » , page 298 , de M. BOUGHADADI , éditions Maroc Soir .

lutte armée par des colonnes venant de Tindouf au sud de l'Algérie et où il est basé à ce jour .

Un conflit nouveau , régional , mettant en cause directement les pays riverains et indirectement quelques pays africains et des puissances étrangères , vient donc de s'ajouter à l'agenda de l'O.U.A.

Le Maroc , pour éviter une guerre fratricide et épargner l'enlèvement de cette affaire , a exploré vainement toutes les voies pour faire prévaloir une solution politique au sein de l'O.U.A. . C'est dans cet esprit que le feu Roi Hassan II , effectua le déplacement à Nairobi en 1981 pour convaincre ses pairs réunis en Sommet , de sa volonté de recourir au référendum d'auto - détermination . Cependant , au lieu de veiller sur l'organisation du référendum , la RASD fût admise de facto au sein de l'O.U.A. en 1984 . Elle fût en même temps reconnue par certains pays membres sous la pression de l'Algérie qui disposait d'une manne pétrolière lui permettant de jouer le leadership africain des pays africains progressistes de l'époque .

L'admission de la RASD , pays fantôme selon les marocains , sans territoire , sans peuple et sans infrastructure , fût considéré par le Maroc comme un affront qui ne lui offrait d'autre alternative que le retrait de l'organisation . Cette admission au sein de l'O.U.A. était faite effectivement en violation flagrante des termes de l'article 4 de la Charte qui stipule : « Tout Etat africain et souverain peut devenir membre de l'O.U.A. » .L'article 28 du même document reprend et précise cette règle en ces termes : « Tout Etat africain et souverain peut , en tout temps , notifier au Secrétaire général son intention d'adhérer à la Charte » .

L'impuissance à trouver une solution pacifique au problème du Sahara constitue donc l'un des échecs politico - diplomatique de cette instance continentale .

1.11.2 Le problème de la République Démocratique du Congo¹ .

Les événements tragiques et inhumains qui se déroulent dans la région des grands lacs , témoignent également de l'impuissance de l'O.U.A. à trouver la ou les solutions convenables .

¹ Ex. Zaer , ayant changé de nom avec l'avènement de la prise du pouvoir par Kabila père .

En effet , deux ans après la guerre civile qui a conduit M . Laurent Désiré Kabila au pouvoir (tué par son garde du corps en janvier 2001) , la RDC poursuit sa descente aux enfers . Amateurisme du régime , violation des droits de l'homme , présence de réfugiés Hutus impliqués dans le génocide au Rwanda , factions rebelles aux intérêts divers provoquent une situation chaotique qui implique , dans un camp ou dans l'autre , six Etats de la région¹ . La République Démocratique du Congo se trouve envahie et dépecée par ses voisins , qui pour des raisons politiques afin d'arrêter ou exterminer les troupes des opposants qui s'y sont réfugiées , qui pour s'emparer des multiples richesses de minerais rares et facilement exploitables et qui , pour les deux à la fois .

Où est donc l'action de l'O.U.A. sensée intervenir pour le maintien de la paix et faire respecter le droit international garantissant l'inviolabilité des frontières ? C'est une organisation passive , incapable de décision et dépourvue de moyens et d'instruments de leur application qui se trouve devant l'un des problèmes africains les plus aigus de la fin du siècle .

1.11.3 Sur le plan diplomatique , la position des 53 pays composants l'O.U.A. n'a jamais été convergente . C'était le cas par exemple aux positions adoptées lors de la coalition internationale par les pays africains face au conflit su Golf . La Mauritanie soutenant l'Irak , le Maroc , le Sénégal et l'Egypte projetant des Forces au prés de la coalition , soit contre l'Irak ou pour assurer la défense de l'Arabie Saoudite comme c'était le cas pour le Maroc . Quant à l'O.U.A. , elle n'est même pas arrivée à se réunir au Sommet dans les délais pour adopter une position quelconque .

En outre , en tant qu'organisation continentale , par défaut de moyens financiers , que nous allons étaler dans un autre chapitre , l'O.U.A. ne dispose que de quatre bureaux de représentation respectivement à New York , Genève, Bruxelles et au Caire² .

¹ Angola , Zimbabwe , Namibie , Ouganda , Rwanda et Burundi .

² Jeune Afrique l'Intelligent , semaine du 11 au 17/7 2000 .

1.12 Un bilan économique négatif :

Quarante ans après les indépendances , à l'exception de rares pays , la situation de l'Afrique est apocalyptique ¹ . L'Algérie qui exportait des légumes et du blé au début des années 60 en importe aujourd'hui et le quart de sa population active est au chômage . L'Afrique noire est devenue un quart monde dans lequel quatre décennies d'aides internationales ont été gaspillées ou détournées . L'échec y est évident dans tous les domaines :

1.12.1 L'agriculture .

Quoi que l'agriculture demeure dans presque tous les pays l'activité dominante , celle-ci n'arrive pas à assurer l'autosuffisance alimentaire du continent .

En 1960 ,l'Afrique était autosuffisante du point de vue alimentaire .En 1990 , 150 millions d'africains soit presque le tiers de la population , n'ont survécu que grâce à l'aide alimentaire internationale .

Depuis 1980 , la production agricole du Continent n'augmente plus, alors que celle de l'Inde augmente de 10% et celle de la Chine de 20% .

En 30 ans , les rendements agricoles de la Tanzanie ont , eux , baissé de 27% , ceux du Soudan de 18% et ceux de la Zambie de 16% .

Lorsqu'on examine les stratégie de développement , on est frappé par le peu d'intérêt accordé en pratique à l'agriculture.

Bien que déclarée prioritaire par beaucoup de gouvernements , elle ne bénéficie généralement que de 10% des dépenses publiques alors que l'objectif souhaitable est de 25% ² . Mis à part la Côte d'ivoire et le Maroc , aucun pays n'a réellement donné dans ses investissements la priorité au développement agricole . On trouve d'ailleurs dans le Plan de Lagos de 1980 des éléments intéressants d'auto critique des gouvernements africains . On reconnaît dans ce document qu'un degré suffisant de priorité n'a pas été accordé au secteur qui n'a pas bénéficié de ressources conséquentes pour améliorer la productivité et les conditions de vie en milieu rural . Il s'agit de Sommets de bonnes intentions qui n'ont jamais été suivis d'effets concrets .

En dehors de quelques cultures industrielles telles le café , le cacao , l'huile de palme , le coton et les arachides... , (qui subissent les aléas

¹ Afrique , bilan de la décolonisation , de Bernard LUGAN , page 9 , édit. Perrin .

² L'Afrique noire face au défi du développement , p. 17 , de Ibrahima DIAKHABY , éditions du CIREF , 2000.

climatiques et les cours mondiaux), développées par les anciens Empires coloniaux , l'Afrique n'a fourni globalement aucun effort notable dans le domaine agricole en dépit de la disponibilité de sols fertiles (700millions d'hectares de terres arables) , soit cinq fois plus que les terres cultivables des USA , des phosphates et de la technologie transférée . Biens gérés , ces facteurs pourraient faire vivre le triple de la population actuelle de l'Afrique alors que celle-ci reste tributaire des importations et des aides alimentaires étrangères pour sa nourriture .

Quelques observateurs donnent comme explication à ce phénomène , la priorité accordée par certains pays à l'industrialisation , qui elle-même n'a pas été une réussite comme nous allons voir au paragraphe suivant .

1.12.2 L'industrie :

Si l'industrialisation est souvent considérée comme la clef du développement , on s'aperçoit que son blocage provoque la dépendance externe . Elle est l'élément catalyseur du développement , fournie à l'agriculture des débouchés et des moyens de produire plus , valorise sur place les produits de base et procure une valeur ajoutée certaine . C'est en prenant en compte ces éléments et les idéologies importées de l'est , que certains dirigeants africains avaient accordé la priorité aux investissements industriels au détriment de l'agriculture . Cependant , même avec les pays plus ou moins industrialisés (l'Afrique du sud , la Côte d'ivoire , le Sénégal , le Maroc , l'Egypte ...) , on peut dire que les efforts consentis sont restés vains et que l'industrialisation s'est traduite par un échec total pour trois raisons essentielles :

- L'étroitesse des marchés locaux et l'absence de demande extérieure ;
- Les difficultés techniques inhérentes aux matériels et machines , achetés en dehors du Continent , conçus pour produire plus en économisant une main d'œuvre chère et à entretien difficile par manque de pièces de rechange .
- La rareté des entrepreneurs industriels en dehors du secteur public et une main d'œuvre peu qualifiée .

Si les industries légères prédominantes tels que le textile , l'agro-alimentaire, le cuir et le bois peuvent avoir un avenir meilleur , il est à noter

que la production des biens d'équipement est quasi absente et l'industrie lourde fût un échec total comme en Algérie .

1.12.3 Le Commerce :

C'est dans ce domaine , facile à réaliser que l'incompréhension des pays africains , pris individuellement ou collectivement sous la bannière de l'O.U.A., demeurent incompréhensibles . Le constat laisse apparaître qu'en 40 ans d'existence , aucun échange commercial vertical ou horizontal, petit soit-il, n'a pu être établi entre les africains .

L'exemple pour illustrer ce fait combien dommageable aux économies du Continent , pourtant complémentaires , est la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie et l'absence , presque totale de tout lien commercial entre l'Afrique du nord et celle du sud du Sahara .

En outre , en dépit de l'importance et du gigantisme du tonnage des matières premières exportées , leur valeur dans les échanges internationaux n'a représenté en l'an 2000 que 1,5% du commerce mondial . Les investissements directs privés n'ont représentés également que 1,3% . Ces pourcentages , dérisoires , par excès d'humour , ont poussé un économiste anglais qui les représentaient sur une carte , à oublier d'y faire figurer l'Afrique.

Là , un témoignage de plus sur l'échec de l'O.U.A. dans le domaine commercial .

1.13 Un bilan social contrasté :

Les maux sociaux en Afrique sont nombreux et illimités .le problème des réfugiés , l'analphabétisme , le chômage , la famine , les maladies et l'explosion démographique battent leurs pleins . Il n'ont pas l'air de reculer en dépit des recommandations des experts nationaux et internationaux .

Les chômeurs et les malades de Sida et d'autres épidémies se comptent par dizaines de millions . L'analphabétisme concerne les deux tiers de la population africaine . La démographie galope de 3,2% par an alors qu'elle ne croît que de 1,9% aux Indes et de 1,1% en Chine .

Cette situation désastreuse découle des mauvais choix économiques et du manque d'une politique sociale clairvoyante tant des Etats membres que de l'O.U.A.

Le tour d'horizon étant très long à faire , nous allons donner dans cette partie des indications sur les domaines de la Santé et de l'Education . Nous aborderons le

reste des maux sociaux dont la démographie et la condition des femmes dans la troisième partie , au chapitre réservé aux défis à relever.

1.13.1 Les épidémies :

Les efforts consentis dans le domaine de la Santé au lendemain de l'indépendance de l'Afrique se sont estompés à cause des guerres et des mauvais choix des politiques sociales et des stratégies sanitaires . Les dépenses réservées à la Santé n'ont représenté en moyenne que 2,9% du PIB entre 1990 et 1995 dont la moitié seulement est assurée par les pouvoirs publics¹ . Celles ci s'élèvent à 55dollars par habitant , soit dix fois moins que la moyenne mondiale et 47 fois moins que la moyenne française .

On assiste actuellement en Afrique à des retours alarmants d'épidémies dont les traitements sont connus et qui ne nécessitent en fait que de la prévention et un minimum d'hygiène tels le paludisme , la diarrhée , la rougeole et le choléra . Le cas grave reste cependant , la pandémie nouvelle qui frappe le Continent et qui semble faire oublier le reste , c'est le SIDA .

Si depuis une dizaine d'années , des progrès ont été enregistrés dans les pays industrialisés concernant , en particulier , la prise en charge des personnes vivant avec le virus (VIH) , ainsi que le contrôle de la maladie , la situation en Afrique demeure dramatique . L'ONUSIDA estimait à la fin de 1998 à près de 34 millions le nombres de personnes infectées par le VIH dans le monde dont les 2/3 vivent en Afrique Subsaharienne . Près de 95% des nouveaux cas d'infections ont lieu dans les pays en voie de développement et c'est en Afrique que l'incidence est de loin , la plus élevée avec plus de 4 millions de nouveaux cas par an². Le coût des anti-viraux inaccessibles , le manque d'équipes médicales spécialisées , de plateaux techniques adéquats pour le suivi des patients et surtout le tabou du recours à l'usage des préservatifs dans les sociétés africaines rendent difficile tout espoir de stopper l'évolution de la maladie .

La bonne santé d'un peuple constituant un facteur de développement , il est certain donc qu'on ne peut s'attendre d'une société réduite à un musée bactériologique un rendement quelconque .

¹ L'Afrique au XX siècle , Hélène d'ALMEIDA-TOPOR , édit. ARMAND COLIN , 1999 – p. 287 .

² Lettre de la CADE (coordination pour l'Afrique de demain) , bulletin mensuel du 14 novembre 1997 .

1.13.2 L'Education :

D'après certaines estimations , 68% seulement des enfants africains se trouvent scolarisés dont 41% en moyenne n'achèvent pas le cycle de l'école primaire¹ . Le taux d'abandon de ce cycle est de :

- 60% au Mozambique , en Somalie , au Tchad et en Centre Afrique .
- Compris entre 40 et 49% en RDC , en Ethiopie , au Rwanda et au TOGO .
- Inférieur à 20% en Mauritanie , au Botswana , au Sénégal et en Zambie .
- Compris entre 5 à 10% dans toute l'Afrique du Nord .

Quand au taux de scolarisation en cycle secondaire , il est de 17% de la population en âge d'effectuer ces études pour l'ensemble de l'Afrique Sub-saharienne . Ce taux chute à 1,4% dès lors qu'il s'agit de l'enseignement supérieur .

Ces chiffres se passent de tout commentaire . Ils prouvent , s'il en est encore besoin , l'échec des modèles , des politiques d'enseignement adoptées et le peu d'importance accordée à ce secteur , base de tout espoir de développement des sociétés .

L'examen des données statistiques pour la décennie 90 , laisse apparaître comme pour la Santé , la carence des pouvoirs publics , qui à part dans peu de pays qui réservent de 17 à 22% de leur budget à l'éducation dont l'Afrique du Nord et l'Egypte , le reste du Continent ne lui accorde en moyenne que 4%² .

L'Afrique reste l'une des rares parties au monde à ne pas prendre au sérieux l'impératif d'aligner ses enfants au niveau actuel des connaissances universelles . Elle se complaît dans un retard technologique entretenu par un découragement total de la curiosité scientifique et de la recherche .

1.13.3 Les réfugiés :

L'organisation de l'unité africaine a également échoué dans la gestion du problème des réfugiés qui ne cessent d'augmenter à cause des conflits armés

¹ Source : Enseignement en Afrique , Ex. Ministère de la coopération , France .

² Op. Cit. page 14 .

qui perdurent sur le continent . Si la communauté internationale consent des efforts louables pour apaiser les malheurs des réfugiés par l'action du Haut Comité pour les Réfugiés des Nations Unies et de divers ONG , l'organisation africaine demeure absente de ce volet social qui doit être l'une de ses préoccupation primordiale .

Les réfugiés africains sont généralement victimes de la guerre , des génocides , de la famine et des maladies . Selon le HCR , un réfugié sur trois dans le monde est africain . Selon la même source , ils sont 5,9 millions en Afrique . L'O.U.A. avance le chiffre de 7 millions¹ . A ces chiffres il faut ajouter le nombre des personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays qui s'élèverait à près de 15 millions .

Il n'est pas à ignorer que l'arrivée massive de réfugiés est une source de déstabilisation pour le pays d'accueil . Leurs nombreux besoins en logement , nourriture et soins , pour ne citer que ceux-là , sont une charge supplémentaire pour la communauté internationale qui souhaiterait orienter ses efforts vers les victimes de catastrophes naturelles par exemple . Souvent , la cohabitation entre les immigrés et la population autochtone provoque des troubles graves qui rendent le problème des réfugiés plus aigu par manque de moyens et d'infrastructures au niveau de l'organisation.

Quand l'implantation de ces réfugiés s'inscrit dans le temps , d'autres problèmes apparaissent :

- Les camps de réfugiés peuvent devenir des bases de départ à la reconquête dans les pays d'origine . C'était le cas des Hutus du Rwanda en 1994 qui s'est transformé en génocide sans précédent dans la région .
- Les camps génèrent des lieux propices à divers trafics , allant de la drogue aux armes , qui constituent un facteur de perpétuation des guerres dans la mesure où n'importe quel mouvement peut y procurer des armes .

L'O.U.A. qui demeure spectatrice dans ce volet social épineux , démontre encore une fois ses incapacités et son impuissance à résoudre les maux dont souffre l'Afrique .

¹ Article de Valérie PASCANI « L'EVOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE » paru dans la revue INTERNATIONALE ET STRATEGIE p. 135 .édition du printemps 1999 .

En vue de parer à cette descente aux enfers socio-économique , les chefs d'Etats africains , au cours d'une session de l'O.U.A. en 1980 à Lagos , consacrée aux problèmes économiques et sociaux , ont vainement mis au point, sur recommandation d'experts économistes , un plan de sauvetage ,étalé sur 20 ans (1980-2000) , appelé depuis lors , Plan d'action de Lagos (P.A.L.) . Il se sont engagés au nom de leurs gouvernements et de leurs peuples à promouvoir le développement économique et social du Continent . Par manque de moyens financiers , d'instruments de suivi et de coordination et de et les structures inadéquate de l'O.U.A. , ce plan dont l'ambition était à la mesure du retard dramatique constaté par tous , a été voué à l'échec ¹.

CHAPITRE II : L'ISUFFISANCE DES TENTATIVES DE REFORMES .

Pour parer également aux nombreuses failles et lacunes qui empêchaient l'organisation de remplir pleinement son rôle , relevées et constatées avec le temps , plusieurs tentatives de réformes ont été entamées dans le but éventuel de donner à l'O.U.A. les moyens de son ambition . Celles-ci , qui concernaient surtout la procédure du maintien de la paix et l'application de quelques sanctions , sont demeurées parfois lettres mortes ou jugées insuffisantes .

2.1 LES SANCTIONS :

Dans un but de limiter l'instabilité en Afrique et contraindre les Etats membres à s'acquitter de leur contribution financière , des décisions de prendre des sanctions ont apparus récemment et pour la première fois dans le langage de l'organisation panafricaine dont notamment , l'interdiction de participer au processus décisionnel et la mise hors la loi de la prise du pouvoir par des coups de force .

2.11 L'interdiction de participer au vote :

Comme toute organisation internationale , l'O.U.A. possède un budget et un règlement financier qui énumère l'origine des recettes .² Celles-ci proviennent

¹ L'Afrique face à ses priorités , de Bertrand SHNEIDER , Edit. Economica 1987 , p 114 .

² Cf. Charte de l'O.U.A. en annexe

essentiellement des contributions des Etats membres et ont un caractère obligatoire en vertu de l'article 23 de la charte .A ces contributions , s'ajoutent les subventions , legs et dons provenant de l'extérieur et acceptés par le conseil des ministres .

En effet , le budget annuel de l'O.U.A. a représenté 32 millions de dollars pour l'exercice 1999-2000 . Cette dotation, inchangée depuis 1996 malgré une inflation moyenne de 10% par an , représente , pour ce continent de 800 millions d'habitants , 0,04 dollar – soit 30 Frs CFA – par an et par tête¹ .

Ce n'est pas énorme , mais n'empêche que nombre de pays membres traînent pour verser leur quote-part , voire ne payent pas du tout depuis longtemps . Ce fait provoque des crises financières parfois très aiguës allant parfois jusqu'à l'incapacité d'honorer les dépenses de fonctionnement .

Pour le directeur financier , Faustin Kinuma , à ce poste depuis 1997 et à l'O.U.A. depuis 1977 , c'est un véritable casse-tête . Il a beau ne jamais élever la voix , se faire discret et rester diplomate vu que les membres n'aiment jamais être rappelés à l'ordre , ni par le canal officiel , ni encore moins par la voie de la presse .

Pour contraindre les Etats à payer leurs arriérées et verser régulièrement , la réforme a consisté en 1995 , de priver les mauvais payeur du droit de vote et de participation aux décisions² .

On pourrait penser , vu la pauvreté dont on parle souvent en Afrique , que les mauvais payeurs sont les Etats démunis , alors qu'il n'y a pas de corrélation entre la richesse relative d'un Etat et sa promptitude à honorer sa contribution , quand des pays comme l'Egypte , l'Algérie , la Libye et le Maroc avant son retrait , figuraient sur les listes des mauvais élèves.

Les conséquences de ce handicap financier sera abordé au chapitre consacré aux influences .

2.12 Le recrutement des fonctionnaires :

Une autre sanction sans grande importance à été introduite dans le Règlement intérieur de l'organisation . Elle consiste dans le refus de recruter des nouveaux fonctionnaires internationaux au profit de l'O.U.A. en provenance de pays ayant des retards de versement de contributions annuelles .

¹ Jeune Afrique N°2061 DU 11 AU 17 /7/2000 , p 30 et Jeune Afrique , Le temps du monde , du 5 au 11/10/1999 .

² « L'O.U.A. 30 ANS APRES », de Pierre François GONIDEC , p.26 , Edit. KARTHALA .

2.13 L'interdiction des Coups d'Etats :

Les putschs sont désormais interdits en Afrique . Telle est l'une des décisions prise le 14 juillet 1999 par le Sommet tenu à Alger¹ . Pourtant , 21 des 38 chefs d'Etats présents à Alger sont arrivés au pouvoir par les armes .

Le porte parole de l'O.U.A. , Brahim DAGASH l'a même officiellement annoncé à l'issue du Sommet par les termes suivants . Je cite : « ... A partir d'aujourd'hui , aucun coup d 'Etat ne sera toléré ... » . Il a ajouté pour préciser la sanction envisagée : « S'il y a une réunion au Sommet demain et qu'entre-temps se produit un coup d'Etat , ses auteurs n'y seront pas admis » .

Les trois derniers pays admis in extremis à garder leur carte selon les anciens critères participèrent aux travaux .Il s'agit de la Guinée Bissau , les Comores et le Niger qui ont connu des coups d'Etats en 1999 . Etait présent également à ce sommet Mr Laurent Désiré Kabila , arrivé au pouvoir par la violence et assassiné plus tard .

Il est vrai que la plupart des putschistes ont légitimé leur pouvoir en se faisant élire, mais ce n'est pas le vent démocratique qui souffle sur l'Afrique , ni cette sanction qui va mettre fin aux complots au sein du continent . Le coup d'Etat survenu en Côte d'Ivoire au début de l'année 2000 , en est l'argument de taille . C'était d'ailleurs le premier pays sur lequel cette mesure de réforme a été appliquée . Le Général Guy n'a pas été accepté à participer au 38^{ième} Sommet tenu à Lomé en 2000 .

Cette réforme est critiquée par nombre d'observateurs , comme la plupart des textes nés O.U.A. . Ces derniers s'interrogent sur le cas non prévu « des putschistes à l'âme pure » qui renversent un tyran pour offrir le pouvoir aux civils , sans rien demander pour eux-mêmes . Ce fût le cas au moins une fois au Mali , mené par le Général Amadou Touré qui jouit depuis lors du respect de toute l'Afrique .

2.2 LE MAINTIEN DE LA PAIX .

La multiplication des foyers de tension qui anéantissent tout espoir de développement et qui bloquent surtout l'O.U.A. à leur trouver des issues politiques a conduit de nombreux Etats africains à chercher à mettre en œuvre des mécanismes capables de prévenir et de gérer les crises qu'elles soient internes ou externes aux Etats.

Ce projet d'intervention qui est en contradiction avec le principe de non-ingérence cher aux signataires de la charte initiale, du moins quand s'il se rapporte aux conflits internes, a été débattu au Sommet du Caire en 1993. Il s'est conclu par une déclaration portant sur la création au sein de l'organisation d'un « mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ». Il est prévu pour tous les conflits, qu'ils soient inter ou intra- Etats. Cette décision constitue une nouveauté au sein de l'organisation.

En dépit des difficultés à mettre sur pied ce mécanisme, il reste comme la réforme majeure opérée par l'O.U.A. à la fin du 20^{ième} siècle. L'initiative se trouve même saluée et soutenue, à la fois, par les grandes puissances et par l'Organisation des Nations Unies qui considèrent qu'il est temps pour les africains de se prendre en charge eux-mêmes. C'est dans ce cadre que la France, les Etats Unis et la Grande Bretagne consentent leurs aides et leurs savoir-faire pour développer ce mécanisme.

2.21 Le mécanisme africain :

Le mécanisme africain quoi que sa mise en place s'avère urgente et décidé d'une manière irréversible par les responsables africains, s'est heurté à d'énormes difficultés d'ordre juridique, financier, structurel et humain. En effet plusieurs questions se sont posées dont notamment :

- Qui fournira les effectifs et combien d'hommes par pays?
- Qui fournira les matériels nécessaires et qui assurera les finances ?
- Qui assurera le commandement de cette force inter africaine ?
- S'agira-t-il d'une force permanente ou sera-t-elle prélever des forces nationales de chaque pays membre pour accomplir la mission assignée et réintégrer le pays d'origine ?

Autant de question qui ont poussé finalement l'O.U.A. à chercher les réponses dans l'alternative de s'appuyer sur les organisations régionales africaines qui disposent d'expériences dans ce domaine et de régionaliser en même temps les forces et l'intervention dans ou entre les pays.

Dans les faits, il se trouve que plusieurs organisations sous régionales se sont d'ores et déjà saisies de ces questions :

- En Afrique de l'ouest, la CEDEAO, qui a déployé depuis 1990 une force au Liberia (ECOMOG), dispose effectivement en la matière d'une expérience substantielle.

- Après l'avènement de la nouvelle Afrique du Sud , la SADC a décidé de se doter en Août 1996 d'un organe politique de défense et de sécurité

- Dans la Corne de l'Afrique , l'IGAD , affirme également un intérêt à un organe pareil .

A l'issue de multiples études et suggestions entre l'O.U.A. , l'ONU et quelques puissances, non seulement les obstacles juridiques ont été levés par la soumission de l'action de ses forces à l'autorisation conjointe du Conseil de Sécurité et de l'organisation panafricaine , mais se sont accompagnées également de l'implication de l'Europe par le biais de la France, et des Etats Unis , en initiant deux programmes d'aide , d'entraînement et d'équipement de contingents africains de maintien de la paix , nommés Recamp et Acri ¹:

2.22 Recamp :

Le programme français , baptisé RECAMP (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) , a été doté de 30 millions de dollars en 1998 . Il a porté sur le repositionnement à Dakar et dans les bases françaises en Afrique , d'un important matériel militaire et hospitalier susceptible d'être utilisé par les Etats de la sous- région pour la formation et les entraînements au maintien de la paix , l'organisation conjointe par la France- le Sénégal – le Mali et la Mauritanie d'un exercice multinational (GUIDIMAKHA) avec participation belge et britannique . A ceux-ci devait s'ajouter l'ouverture d'un centre de formation au maintien de la paix à Zambakro en Côte d'Ivoire .

2.23 Acri :

Le programme américain , baptisé ACRI (African crisis response initiative) , a été doté de 15 millions de dollars en 1997 et 20 en 1998 . Il est conçu sur cinq ans et vise à former 10 à 12 000 soldats africains au maintien de la paix .Il met l'accent sur la formation de formateurs par équipe de 60 à 70 sur des périodes de deux mois . Les Etats Unis privilégient dans ce programme la coopération bilatérale qui a déjà touché successivement le Sénégal , l'Ouganda , le Malawi , le Mali et le Ghana .Des contacts sont en cours pour le même objectif avec le Kenya , l'Afrique du Sud et la Tunisie .

Quoi qu'ayant bénéficiés de l'adhésion de la majorité des pays membres de l'O.U.A., du Conseil de sécurité et du secrétaire général de l'ONU ,

¹ Source : Cours et conférences donnés au Collège interarmées de Défense , Paris + Les Cahiers de Mars N°158.

le Nigeria s'est déclaré , à l'occasion de la réunion ministérielle de l'organisation de février 1998 , hostile à ces initiatives extérieures au continent visant , selon Abuja , à diviser les africains et miner leurs solidarités .

DEUXIEME PARTIE

(LES FACTEURS DE
DYSFONCTIONNEMENT DE
L'O.U.A.)

PARTIE : II

LES FACTEURS DE DYSFONCTIONNEMENT DE L'O.U.A.

Avec le temps , il s'est révélée dans l'action de l'O.U.A. une donnée constante : c'est l'impossibilité pour les Etats membres de se retrouver autour de l'essentiel pour gérer un destin politique et économique communs . Cet échec est la conséquence directe de nombreux facteurs de dysfonctionnement , endogènes et exogènes , qui paralysent l'institution et l'empêchent d'accomplir les nobles objectifs pour lesquels elle a été construite .

Les conflits , les rivalités , la multitude d'ethnies et de langues , le nombre de confessions , une géopolitique imposée par les puissances coloniales et la structure même de l'organisation , ne sont pas des facteurs aidant à une évolution régulière d'une organisation continentale .

CHAPITRE I : LE POIDS DE L'HISTOIRE

2.1 CONFLITS ET RIVALITES :

2.11 Les conflits frontaliers :

Ce n'est pas du catastrophisme de confirmer que les conflits frontaliers qui ont secoué l'O.U.A. , dès ses premières années , étaient prévisibles .

La décision de l'intangibilité des frontières dans le mépris de toutes les considérations géopolitique , physique et humaine , retenue dans la charte constitutive , laissait amplement entrevoir les possibilités de remise en cause et de contestations de celles-ci .

2.11.1 Le conflit Algéro-Marocain :

A peine cinq mois après la Conférence d'Addis-Abeba et la création de l'institution , éclatait un sanglant conflit frontalier entre le Maroc et l'Algérie . Ce conflit a pris origine dans la contestation par l'Algérie des droits du Maroc sur Tindouf et sur une bonne partie du Touat¹ . Il a d'abord suscité des tentatives de règlement diplomatiques et politiques avant de dégénérer

brusquement en conflit armé le 19 Octobre 1963 avec l'attaque par l'armée algérienne des postes marocains de Hassi Beïda et de Tinjdoub ², massacrant les soldats de garde en ces endroits .

Le Roi du Maroc a appelé tous les marocains à se mobiliser contre l'annexion de leur territoire . Les combats se sont intensifiés entre les deux Armées jusqu'au 24 Octobre , date de la reprise des deux postes précités par les marocains . Ce n'est qu'à ce moment , après d'importantes pertes humaines et matériels , que l'Algérie a saisi l'O.U.A. pour invoquer la violation par le Maroc de l'un des principes de la charte qui dispose que « le tracé des frontières reconnu par les Etats membres est celui hérité de la colonisation »³ . L'O.U.A. , toute jeune, s'est avérée incapable de trouver ou d'imposer une solution aux deux antagonistes qui ont très tôt repris les hostilités . Ce sont les bons offices de l'empereur d'Ethiopie qui ont , certes avec difficultés , réussi à faire arrêter les combats et ouvrir les discussions .

Relatant ce conflit , qui a décelé très tôt les limites de la toute nouvelle organisation africaine , l'historien Ibrahima Baba NAKE écrit : « Au lendemain des indépendances , presque tous les Etats africains sont confronté à une dure réalité : l'intangibilité des frontières .Celle-ci est à l'origine de nombreux conflits dont celui opposa le Maroc à l'Algérie » .

2.11.2 Le conflit Tchado-Libyen :

Un autre conflit frontalier ,plus vif se déclenchait au cours de l'été 1973 à la frontière Tchado-libyenne avec l'invasion des forces libyennes de la bande d'Aouzou . Il faudra attendre le 11 septembre 1987 , après de longues années de pertes humaines et de lourds dégâts économiques , pour qu'un cessez le feu soit accepté par les deux pays sous les auspices de l'O.U.A.

Par la suite , telle une pandémie , aucune partie du continent africain ne sera épargnée par le spectre des conflits frontaliers . Tanzanie et Ouganda au sujet de l'annexion de Kajera par l'Ouganda en 1978 . L'Ethiopie et la Somalie, la même année , pour le contrôle de l'Ogaden .

¹ Actuellement deux contrées du sud- ouest algérien .

² Deux contrées du sud-est marocain .

³ Cf. Charte de l'O.U.A. en annexe ---

Ce tableau est loin d'être exhaustif . Il n'est qu'indicatif pour donner une idée sur l'ampleur du phénomène qui depuis les indépendances n'a jamais baissé d'intensité . Il continue d'ailleurs d'occuper , jusqu'à une date récente , l'O.U.A. qui a convoqué un Mini-Sommet les 7 et 8 novembre 1998 à Ouagadougou avec l'ordre du jour le conflit frontalier opposant l'Ethiopie et l'Erythrée . Ce sommet a démontré encore une fois l'impuissance de l'organisation à régler ce genre de différend . Dans sa parution du mardi 17 novembre 1998 , l'hebdomadaire guinéen LE GLOBE a consacré à ce sommet un article qu'il a intitulé comme suit : « Burkina Faso : l'O.U.A. enregistre encore un échec » .

En outre , les frontières et la géopolitique imposée à la Conférence de Berlin , n'ont pas fait qu'envenimer les rapports entre Etats , mais elles ont également réuni des groupes différents dans des ensembles à l'intérieur desquels certains ont étouffé et revendiquent leur différence de manière violente et brutale . C'est l'une des causes principales de la prolifération des conflits intra-étatiques ou guerres civiles , à base identitaire, qui minent la majorité des Etats dont parle le paragraphe suivant .

2.12 Les conflits infra-étatiques :

Avant même la tenue de la première conférence , l'Afrique a connu au moins deux guerres civiles séparatistes , montrant que les frontières entourant les nouveaux Etats sont artificielles et très loin de matérialiser une volonté de cohabitation des populations qu'elles réunissent .

L'un des premiers exemples a été fourni par la sécession du Katanga qui a éclaté le 11 juillet 1960 .

2.12.1 Le Katanga :

A peine dix jours après l'indépendance du Congo belge¹ , Moïse TCHOMBE proclamait à Elisabethville , devenue Lumumbashi , l'indépendance du Katanga . Ce conflit interne a occasionné une guerre particulièrement meurtrière et destructrice qui s'est envenimée avec l'assassinat au Katanga , le 18 juillet 1961 , de Patrice LUMUMBA , premier ministre congolais de l'époque . L'intervention des casques bleus de l'ONU pour arrêter la rébellion n'a pas empêché l'éclatement du pays en quatre

parties. C'est l'un des premiers dossiers épineux posé sur la table de l'O.U.A., mais c'est l'ONU et ses casques bleus qui sont venus à bout de ce conflit .

2.12.2 L'Erythrée :

L'autre exemple , par l'ironie du sort , concerne l'Ethiopie qui a vu sur son sol la naissance de l'O.U.A. . Celle-ci était confronté a la lutte armée menée par un front de nationalistes erythréens qui réclamaient l'indépendance de l'Erythrée . Colonie italienne de 1890 à 1941 , passée sous administration britannique de 1941 à 1952 puis fédérée en 1952 par l'ONU à la couronne éthiopienne et enfin fusionnée purement et simplement au reste de l'Ethiopie en 1956² . D'une population à majorité musulmane , a vu ses langues officielle « l'arabe » et locale « tigrinya » interdites par l'Empire chrétien .

Cette guerre interne qui a causé des incalculables dégâts humanitaires et économiques , s'est conclue , grâce au soutien de la communauté internationale, par l'organisation d'un référendum d'autodétermination du 23 au 25 avril 1993 qui a consacré l'indépendance de l'Erythrée .

D'autres conflits de même nature ont éclaté ci et là en Afrique , parmi lesquels la douloureuse guerre de Biafra .

2.12.3 Le Biafra :

Le journal LE MONDE dans sa parution du 18 février 1988 , évoque ce conflit par un article intitulé « Il y a 20 ans , la guerre du Biafra » où il décrit avec détail , l'atrocité des combats qui ont fait des millions de morts : « Pendant trois ans , de 1967 à 1970 , l'une des guerres civiles les plus cruelles du Continent africain a ensanglanté le Nigeria » , le journal ajoute : « Famine , déplacements des populations , cruautés en tous genres , le pape Paul VI évoqua même publiquement le risque d'un génocide ».

Cette guerre qui est partie d'une rivalité ethnique entre les Ibos de l'est, de confession catholique et les Haoussa et Fulani du nord de religion musulmane , fût exacerbée par la grande richesse du Biafra qui fournissait à lui seul 60% de la production de pétrole du Nigeria .

L'O.U.A. , faute de pouvoir mieux faire et dans le respect de sa doctrine de non ingérence , ne faisait à chaque fois que condamnait verbalement les

¹ DEVENU ZAÏRE EN 1971 et RDC EN 1997 .

² P. RONDOT « LA GUERRE D'ERYTHREE », Revue française des études politiques et africaines , Janvier 1973 .

parties en conflit et les invitait à cesser les hostilités et chercher une solution pacifique au différend .

Ici , la liste n'est pas aussi exhaustive comme pour les conflits entre Etats, car ce maux a également frappé au Tchad , au Niger et au Mali avec le problème Targui¹ , au Rwanda où entre 1993 et 1994 le génocide entre Tutsis et Hutus a fait des centaines de milliers de morts , de mutilée et de réfugiés . L'O.U.A. a convoqué un sommet quadripartite réunissant l'Algérie , la Libye , le Mali et le Niger le 9/9/1990 à Djanet en Algérie pour faire en sorte à ce que les affrontements avec les Targuis ne dégénèrent en un conflit sous-régional .

Ces conflits et rivalités , tant entre Etats qu'inter Etats , ont été pour diverses raisons , soutenus et entretenus par des forces centrifuges .

CHAPITRE II : LES FORCES CENTRIFUGES .

En plus de ses structures qui demeurent inadaptés , on ne peut faire abstraction de l'environnement mondial dans lequel l'O.U.A. opère et qui est loin de lui être favorable quand il n'est pas simplement hostile . La prise en compte de cette dimension peut permettre de comprendre que ce qui est parfois imputé aux faiblesses de l'organisation est en réalité le résultat d'influences extérieures préjudiciables à la cause de l'unité africaine . Plusieurs forces centrifuges se sont opposées d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de l'O.U.A. . Les influences étrangères , ouvertes ou subtiles et continues, ainsi que l'attitude de certains pays africains n'ont guère contribué à la cohésion des Etats - membres ni à l'efficacité des actes de l'institution

2.1 Les influences internes :

2.11 Le refus de la supranationalité :

Comme toute unité ou intégration exige pour sa réussite l'acceptation , le respect et l'application par tous les acteurs des décisions et des règles prises au sein de l'organe supranationale , l'organisation de l'unité africaine ne peut réussir en raison de l'absence de ce principe dans sa doctrine .

¹ LES TARGUIS SONT DES NOMADES QUI SE DEPLOIENT A LA RECHERCHE DES PÂTURAGES ET DES COURS D'EAU . LEUR MODE DE VIE EST INCOMPATIBLE AVEC L'EFFET LIMITANT DES FRONTIERES .

Si les Etats unis d'Amérique ont réussi leur fédéralisme et l'union Européenne a réussi son intégration économique et est en cours de réussir son unité politique et de défense , c'est grâce à ce principe fondamental qui pondère la notion de souveraineté et contraint les Etats à se plier aux règles du jeu supranational .

La faiblesse donc de l'O.U.A. provient de ce principe chère aux dirigeants africains qui est la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. C'est pour cette raison que l'organisation n'a pas été doté de moyens d'imposition de ses résolutions et se contente de « lancer des appels » , « d'inviter » , « d'exhorter » tel ou tel membre à respecter ou entreprendre telle ou telle chose. Le membre concerné peut à sa guise appliquer ou non les « souhaits » de l'organisation .

2.12. Le manque de volonté politique :

Déjà en 1963 , pendant le Sommet constitutif de l'organisation , les leaders africains, avides de pouvoir , se sont opposé à toute forme de l'O.U.A. qui pourrait porter atteinte à leur pouvoir et à leur souveraineté . C'est là un manque de volonté politique de ces dirigeants dont les conséquences se sont répercutées négativement sur la marche de l'Organisation .

En ce qui concerne cette volonté politique , un expert des questions africaines , avait déclaré au studio de Radio France Internationale lors d'une table ronde , organisée à la fin janvier 2001, sur la probabilité de la réussite de l'union projetée , en comparant la construction de l'union européenne à l'intégration africaine ce qui suit :

« A l'encontre de ce qui s'est passé à travers le temps dans l'histoire de la construction européenne où la majorité des dirigeants étaient animés d'une volonté politique inébranlable et luttait contre la réticence de leurs peuples respectifs , en Afrique , se sont les dirigeants qui s'opposent à une réelle intégration africaine au moment où les peuples africains et leurs élites intellectuelles la réclament » .

En effet , pour conserver leur emprise et consolider leur pouvoir , les dirigeants africains étaient toujours hostiles à tout ce qui pouvait les limiter .

2.13. Les structures de l'organisation :

Les structures de l'O.U.A. et ses processus de prise de décisions ne l'ont pas également aider à aller loin dans ses œuvres .

D'abord il est à relever que celle-ci ne dispose d'aucun organe législatif ou judiciaire permanent à l'exemple du parlement et la cours de justice européens . En outre , l'organisation souffre de l'absence d'un organe ou d'une autorité de suivi de l'exécution des décisions prises au Sommet des chefs d'Etats .

Le Secrétaire Général n'a qu'un rôle purement administratif et ne peut jouer dans le domaine politique comme celui conférer au Secrétaire Général dans d'autres organisations et unions . L'ancien Secrétaire Général , monsieur Edem KODYO a connu beaucoup de difficultés en s'immiscant dans la facilitation du processus d'intégration de la RASD au sein de l'Organisation .

D'autres parts , le Conseil des ministres est fait uniquement pour étudier les comptes financiers et préparer les ordres du jour qui seront débattus aux Sommets.

L'absence d'un semblant de Conseil de Sécurité rend également caduque toute intervention prompte et immédiate de l'organisation qui ne peut se réunir qu'en Sommets ordinaires ou extraordinaires dont les quorums sont rarement atteints .

Cette carence dans les structures paralyse donc l'organisation et ne lui permet aucune efficacité .

2.14 L'influence des puissances sous régionales :

Quelques pays africains , mettant en avant leur puissance sous régionale, qui se manifeste par la superficie , le nombre d'habitants , une armée relativement forte et surtout leur manne pétrolière et richesses naturelles , exercent des influences manifestes sur les pays voisins qui se trouvent obligés d'adopter au sein de l'O.U.A. l'attitude dictée par la puissance considérée . C'est le cas Nigeria, de l'Afrique du Sud et de l'Angola auxquels s'est ajoutée dernièrement la Libye .

Le projet des « Etats Unis d'Afrique » a été inscrit à l'ordre du jour du Sommet grâce au soutien que lui ont apporté les pays qui ont vu leurs arriérés de contributions versés à l'O.U.A. par le Colonel KHADDAFI .

Par ailleurs , les Sommets connaissent souvent des oppositions , parfois non fondées, entre les pays anglophones , lusophones et francophones .Fait qui rend difficiles tout consensus sur les questions traitées .

2.2 Les influences externes :

Les influences externes n'ont jamais été un élément favorable à la bonne marche de l'O.U.A. . Celles-ci ont pesé et pèsent encore sur le destin de l'Afrique . Elles sont

exercées par les grandes puissances directement ou indirectement par des acteurs délégués , ainsi que par les anciens Empires coloniaux dont la France qui est parvenue même à former ce qui est appelé « le pré-carré » . Tous ces intervenants avaient pour moteur essentiel des mobiles idéologiques , économiques , voire stratégiques comme pendant la guerre froide entre l'ex -Union Soviétique et les Etats Unis .Sont présents également des buts politiques empêchant les africains de constituer un bloc solide, capable de s'opposer aux visées des puissances et défaire leur emprise sur la source des matières premières .

2.21 Les super - puissances :

Pendant la guerre froide ,les super - puissances ne pouvant se confronter directement entre eux ou en Europe en raison du risque au recours à l'arme atomique dans ce genre de conflits , ont trouvé en Afrique un Théâtre favorable pour faire mesurer, dans des conditions réelles , la puissance respective de leurs armements et leurs nouveautés technologiques dans divers matériels .

C'est ainsi que les USA et l'URSS ont soutenus et entretenus à travers le Continent ,les mouvements de libérations , les groupes séparatistes et les régimes favorables à leurs idéologies , par des aides financières , des livraisons d'armes et de matériels de guerre , l'entraînement des soldats et des officiers africains , localement par l'envoi de techniciens et d'experts ou dans leurs diverses écoles militaires . Ce soutien comprenait en outre dans certains cas l'envoi de contingents délégués .

Le cas le plus parlant dans ce sens est celui de la guerre qui sévit au sein de l'Angola . Ce conflit a en effet connu une participation cubaine représentant l'URSS et le bloc communiste en soutien au MPLA de Dos SANTOS et une participation Sud africaine représentant les USA et le bloc occidentale en soutien à l'UNITA de Jonas SAVIMBI ..

Le Continent a aussi connu l'intervention des allemands de l'Est , des chinois et de vietnamiens .

Si les deux grandes puissances n'étaient pas d'anciens acteurs au sein de l'Afrique, les anciennes puissances coloniales n'ont jamais cessé à s'intéresser à l'Afrique et s'ingérer dans ses affaires . Il s'agit de la France , du Royaume Uni , de la Belgique , du Portugal et de l'Espagne . Pour la raison de leur diversité , nous allons nous limiter au cas de la France .

2.22 La France :

La France , comme puissance coloniale en Afrique n'a jamais quitté le Continent et continue d'exercer son influence tant sur ses anciennes colonies que sur le reste des pays africains . C'est la seule puissance qui domine actuellement en Afrique par une présence militaire de plus de 5000 soldats basés au Tchad , en Côte d'Ivoire ,à Djibouti , au Sénégal et au Congo Brazzaville . Elle est le premier exportateur et importateur et le premier pourvoyeur d'aides . C'est également la France qui a instauré et garantie la Zone Francs qui regroupe les Etats de l'Afrique de l'ouest . Elle regroupe également annuellement une trentaine de chefs d'Etats et de Gouvernements africains dans le Sommet France - Afrique et le Sommet de la Francophonie .

Ces atouts confèrent à la France une position privilégiée pour exercer ses diverses influences sur le Continent qui vont de dicter des leçons de conduite des affaires publiques au remplacement de dirigeants . La domination par la France ne manque pas d'influer sans aucun doute sur l'attitude des pays membres au sein de l'O.U.A. .

2.23 Les autres acteurs :

En plus des acteurs traditionnels cités ci haut , d'autres acteurs influents commencent à s'activer en Afrique pour divers motifs .

- Il s'agit d'abord d'Israël pour des raisons politiques , cherchant à gagner des voies africaines pour contrecarrer les pays arabes dans les organisations internationales et surtout au sein des Nations Unies. L'influence d'Israël peut s'expliquer également par des raisons économiques , cherchant un débouché pour ses productions d'armement . Ce pays vient d'ailleurs de « marquer des points » en Afrique , selon des experts angolais . Les radars antiaériens que les israéliens viennent d'installer en Angola ont fait merveille en permettant lors des dernières batailles aux forces gouvernementales , la reprise de deux fiefs historiques de l'opposition de Jonas SAVIMBI (UNITA) et de faire des avancées importantes sur le terrain¹ .
- Il y a également la Chine et quelques pays asiatiques dont le Japon pour des raisons commerciales afin de se tailler des parts du marché potentiel que constitue l'Afrique .

¹ Fiche d'actualité de RFI (Chaîne radio française) du 11/11/1999 .

- Enfin , l'Arabie Saoudite qui entretien les minorités musulmanes .
- D'autres acteurs d'un type nouveau ne manquent pas d'exercer , par leur pouvoir financier gigantesque , des influences locales d'une autre nature . Il s'agit surtout des multinationales dont les pétrolières. En dehors des pots de vin et la corruption des dirigeants et des responsables africains , elles n'hésitent pas à recruter et armer des milices étrangères ou autochtones pour défendre leurs infrastructures et décrocher d'autres contrats d'exploitation de richesses de tous genres .

TROISIEME PARTIE

(LES PERSPECTIVES ET LIMITES
DU
PROJET D'UNION AFRICAINE)

PARTIE : III

LES PERSPECTIVES ET LIMITES DU PROJET D'UNION AFRICAINE

La recherche de réformer l'Organisation africaine et l'aspiration de lui donner plus de pouvoir , démontre que celle-ci est arrivée à un degré de statisme et d'immobilisme intolérables et incompatibles avec les profondes mutations qui s'opèrent dans le monde . Le nouveau projet d'union , ayant fait le centre des travaux du 36^{ième} Sommet de Lomé en juin 2000 , constitue donc l'aboutissement de plusieurs années de tâtonnements dans la recherche de dynamiser l'institution . Celui-ci s'inspire de la vieille école du panafricanisme dont les théoriciens les plus éminents sont Marcus GARVEY , William DUBOIS et surtout George PADMORE¹. Kwame NKRUMAH , Gamal ABDELNASSER et Mohamed V , respectivement leaders du Ghana , d'Egypte et du Maroc étaient vainement les défenseurs acharnés de ce modèle lors du premier Sommet constitutif de l'organisation en 1963 .

Le panafricanisme consistait en une philosophie politique qui voulait faire fédérer tous les Etats , issus du découpage colonial , en un seul et même Etat fédéral . C'est ce qu'on appelait à l'époque les « Etats Unis d'Afrique », à l'image de ceux d'Amérique .

A mon avis , vu les multiples problèmes , semblant insolubles , dont souffre l'Afrique depuis longtemps , on peut dire que celle-ci est passée à côté d'une opportunité historique en 1963 , époque où ces problèmes n'étaient pas encore complexes , en donnant naissance à une organisation inter - étatique au lieu de se lancer une union réelle . C'était la solution globale et transnationale qui pourrait relativiser les problèmes frontaliers et les remous identitaires de l'Afrique actuelle , permettre la libre circulation des personnes et des biens , assurer la complémentarité dans tous les domaines et accroître le poids de l'Afrique au sein du concert des Nations sur le plan économique, diplomatique et militaire .

¹ c'est lui qui a systématisé la doctrine du panafricanisme dans son ouvrage PANAFRICANISME OR COMMUNISME publié à Londres en 1955 et traduit en français chez Présence Africaine)

CHAPITRE I : UN PROJET FEDERATEUR .

Le fonctionnement boiteux , le rendement insignifiant et l'échec de l'O.U.A. d'une part , les mutations profondes et les bouleversements des données dans le Monde d'autre part , ont incité les politiques de l'Afrique à aller se ressourcer dans les idées éclairées de leurs aïeux en vue de repenser les institutions qui les ont « unis » depuis les indépendances , révélées inefficaces . La similitude des défis à relever par tout un chacun , l'environnement international et les potentialités du continent constituent pour eux des mobiles encourageants et prometteurs d'un avenir africain meilleur .

3.1 Les défis à relever :

Les défis à relever par les pays africains sont innombrables . Ils ne peuvent être atteints que dans le cadre d'une union basée sur des institutions efficaces , parfaites , ou du moins aptes à assurer le rôle d'un organe catalysant les énormes potentialités du Continent vers le bien être du peuple africain .

3.11 Sur le plan socio-économique :

3.11.1 Le sous-développement généralisé , l'analphabétisme , la famine , les pandémies , les conflits tribaux et ethnique ... etc... , ne peuvent disparaître que par les efforts et la volonté des peuples et des dirigeants africains eux-mêmes .

Là , il n'est pas insinuer la recherche d'un isolationnisme ou une xénophobie quelconque envers le monde extérieur , qui est venu jusqu'à présent en aide aux pays africains , mais il faut entendre que se sont les africains qui connaissent profondément leurs maux et leurs problèmes , donc c'est à eux et à eux seuls qu'incombe la recherche des remèdes adéquats pour faire avancer le Continent qui a pris autant de retard non mérité par des peuples millénaires et berceau de civilisations .

Ensembles : dirigeants , populations et toutes les forces vives sont appelées à faire sortir les indicateurs socio-économiques des zones rouges où ils oscillent actuellement , de réduire le fardeau de la dette (800 milliards de dollars en 2000), qui constitue un leurre à tous les chiffres de croissance et surtout d'assurer une relance réelle à l'économie dans sa globalité avec l'ultime but de s'assurer un développement harmonieux et durable .

Les défis à relever exigent , entre autres , la maîtrise des ressources , la limitation des naissances , l'éducation de la femme et son intégration dans la vie active .

3.11.2 La démographie :

Pour l'échec de la politique des limitations des naissances , débattue dans les divers forum, on ne s'est jamais véritablement posé la question de savoir l'origine de la réticence . Les hommes du terrain le savent . Il s'agit de la réalité de l'éthnisme qui constitue obstacle et pour lequel personne n'y pu rien pour le moment car le désir d'avoir beaucoup d'enfants est profondément ancré dans les mémoires et les cultures africaines . L'histoire démontre que seules survivaient les ethnies fortes et nombreuses , celles qui pouvaient aligner un nombre important de guerriers pour parer aux razzias . Dans l'Afrique actuelle , chaque ethnie veut bien limiter les naissances chez les voisins mais pas chez elle . Chaque Etat africain étant constitué d'une multitude d'ethnies , celles qui accepteraient de mettre fin à leur essor démographique se condamneraient de facto .Le vote africain étant influencé par l'ethnie , vont donc triompher électoralement les peuples dont les femmes sont les plus fécondes. Dès lors donc, pour une ethnie, limiter ses naissances signifiera l'exclusion mathématique du pouvoir au profit d'ethnies rivales, avec toutes les conséquences qui en résultent

On mesure avec un seul exemple la largeur du fossé qui sépare la réalité africaine des utopies des discours savants et politiques . Le remède se trouve donc dans l'intégration projetée qui donnera aux populations le sentiment d'appartenance à un même ensemble . C'est l'un des défis à relever qui n'est pas des moindre vu qu'il influe directement sur les résultat de la croissance économique .

3.11.3 La condition de la femme :

Il est clair aujourd'hui que toute politique , et en particulier celle de la population , passe par l'intégration des femmes et leur pleine participation à l'ensemble des processus initiés. L'importance de l'égalité entre l'homme et la femme et la valeur ajoutée de cette dernière dans le développement n'est plus à démontrer . En d'autres termes , cela signifie d'abord que , dans des domaines sociaux tels que la santé , l'éducation , l'emploi , ... etc ... , les femmes ne doivent être l'objet d'aucune discrimination .Cela signifie aussi que les institutions sociales et économiques de toutes natures (partis politiques , syndicats, associations diverse , entreprises , administrations ...) doivent s'ouvrir

largement aux femmes qui doivent y être représentées d'une manière effective et consciente à tous les niveaux .

Cependant , au moment où dans les pays occidentaux , où la condition féminine s'est radicalement émancipée dans le sens de l'égalité entre les deux sexes , ou sont également menées des politiques volontaristes pour que les hommes participent davantage aux travaux domestiques , en Afrique , la femme reste marginalisée . Son rôle reste cantonné souvent dans celui d'épouse , de mère et parfois d'ouvrière dans les champs . Même si depuis quelques temps récents , on constate que les femmes africaines commencent à faire leurs preuves dans les domaines socio-économiques et politiques , leur nombre infime témoigne des obstacles qu'elles rencontrent dont celui des mentalités qui ne sont pas encore suffisamment préparées à des changements de fond dans le rôle respectif de l'homme et de la femme dans la société .

L'économie africaine reste donc amputée de la moitié de sa population active dont la participation pourrait renverser positivement les données . La construction de la nouvelle union ne peut donc négliger ce volet de la femme qui constitue l'un des défis à relever . Les quelques chanceuses qui sont devenues ministres , techniciennes , chercheuses , enseignantes ou entrepreneuses doivent donner à réfléchir aux décideurs en particulier et aux hommes en général .

3.12 Sur le plan politique et diplomatique :

3.12.1 L'adoption d'une seule voie :

L'Afrique gagnerait politiquement en s'unissant . En adoptant une seule voie politique, elle sera mieux entendue et respectée au sein de l'échiquier mondiale . Au lieu d'être facilement influençable en restant déchirée , c'est elle qui exercera ses influences à travers le monde .

Elle peut au sein des organisations internationales telle que l'ONU et ses organes annexes , être derrière l'aboutissement ou non de nombres de décisions . 53 Etats sur les 190 que compte l'ONU n'est pas négligeable à plus d'un titre .

3.12.2 Un seul corps diplomatique :

En outre , les Etats membres bénéficieront de dividendes non négligeables en se faisant représenter par un seul corps diplomatique auprès des autres pays et organisations mondiales et continentales . Les dépenses des chancelleries et des représentations qui seront fermées profiteront au « futur

trésor public » de l'Afrique unie . C'est d'ailleurs l'un des objectifs futurs projeté par l'Union Européenne qui a avance lentement mais sûrement .

Dans ce même domaine , le plan d'union permettra de récupérer le Maroc qui a quitté l'organisation depuis bientôt 16 ans .

3.12.3 Une occasion pour le retour du Maroc .

La démission du Maroc de l'O.U.A. remonte en effet au 12 Novembre 1984 suite à l'admission , contestée et non conforme aux conditions de la charte constitutive , du Mouvement séparatiste Sahraoui (qui stipule : « font partie de l'O.U.A. les pays africains indépendants . ») , a porté le plus grand coup à l'Organisation depuis sa création .

L'admission de la « République Sahraouie » n'a pas d'ailleurs réglé à ce jour , le problème séparatiste qui a surgit en 1976 à l'issue de la reconnaissance le 16 octobre 1975 par la cours internationale de justice , auprès de laquelle le Maroc avait auparavant porté l'affaire contre l'Espagne qui avançait pour continuer à le conserver que la Sahara était « terra nullius », de la solidité des liens d'allégeance qui existaient historiquement entre les Rois du Maroc et ses sujets sahraouis .La seule avancée enregistrée , reste l'acceptation par les protagonistes de l'organisation du référendum d'autodétermination .

Si les africains ont pris conscience aujourd'hui du dépassement de l'O.U.A. et ont décidé de s'unir , ils ne peuvent malheureusement le faire sans le Maroc .

- L'unité africaine ne peut se faire sans le Maroc :

Le Maroc s'est retiré de l'O.U.A. le 12 novembre 1984 suite à l'admission par celle-ci de ce qui est appelé « la République Arabe Sahraoui Démocratique »¹ (RASD)². C'était à l'occasion de la tenue du 20^{ème} Sommet de l'O.U.A. qui s'est tenu à Addis-Abeba du 12 au 15/11/1984 .

La notification officielle de se retrait a été faite à l'ouverture du Sommet par le message , adressé par le Roi Hassan II aux participants , lu par Mr. Ahmed Reda Guedira , conseiller spécial du Roi et chef de la délégation marocaine présente au Sommet . La substance de ce message

¹ Ce mouvement dont nous avons parlé longuement à la première partie, au chapitre réservé aux insuccès de l'O.U.A. , a été reconnu en ce moment par 27/50 Etats que comptait le Continent .

² RASD : c'est le sigle sous lequel sera évoqué par la suite « La République Arabe Sahraoui Démocratique » .

était contenue dans les premières phrases de son texte dont le ton reflète à la fois , la solennité de la circonstance et la gravité de la décision . Je cite :

« Monsieur le Président , Excellences , Chers compagnons , Voilà , l'heure de nous séparer est venue . Pour le Maroc , il devient impérieux de ne point se faire le complice de décisions qui ne sont autre qu'un processus d'érosion irréversible de la légalité , élément vital pour toute organisation qui se respecte [...] Le Maroc a toujours opté , et souvent au détriment de ses intérêts , pour que demeurent sauvée la vertu et la légalité . et ce n'est ni aujourd'hui , ni demain que nous changerons de voie . La Charte de l'O.U.A. est un tout . Et quiconque se permettra d'en changer les dispositions d'une manière conjoncturelle ou sordidement intéressée poussera l'O.U.A. au trépas et ses membres aux guerres fratricides . »¹ . Fin de citation .

Le Roi , conclu son message par , je cite : « Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne route avec votre nouveau partenaire , dont la tâche primordiale devrait être de combler le vide laissé par le Maroc sur le plan de l'authenticité , de la crédibilité et du respect à l'échelon africain et mondial . » Fin de citation .

Depuis le retrait du Maroc , plusieurs tentatives de le réintégrer ont été vainement entreprises , soit individuellement , soit collectivement par nombre de chefs d'Etats africains avec lesquels le Maroc a continuer à entretenir des liens bilatéraux exemplaires en dehors de l'Institution africaine . La plus importante a été enregistrée à la veille et au cours du 34^{ième} sommet qui s'est tenu au Burkina Fasso en 1998 . C'était la date où l'idée de reconsidérer l'organisation , par une union réelle, a commencé à faire son chemin .

Comme cette union ne peut se faire en laissant de côté ou en ignorant un pays africain de taille , l'un parmi les fondateurs aux visions justes et lointaines du fait du retour des pays membres à l'idée déjà défendue par le Maroc en 1963 , un comité présidé par le chef d'Etat burkinabé, Blaise KAMPAORE , a entamé dans ce sens un chassé croisé diplomatique avec le royaume du Maroc .

En tant que témoin privilégié , je peux confirmé que c'était l'année qui a connu le plus grand nombre de visites de responsables africains au Maroc . Le rythme n'a d'ailleurs pas diminué puisque à la veille de la mort du feu Roi Hassan II , les chefs d'Etats du Gabon et du Congo Brazzaville s'y trouvaient en visite de travail . Ces deux leaders furent rejoint par d'autres à l'occasion des cérémonies d'enterrement de Hassan II qualifiées de planétaires . SM le Roi Mohamed VI continu également à entretenir des relations privilégiées et solidaires avec ses pairs africains . Le choix du nouveau président sénégalais de se rendre au Maroc pour son premier voyage à l'étranger et le déplacement effectuer par le souverain marocain au Cameroun pour assister au dernier sommet France - Afrique constituent le meilleur témoignage que l'Afrique ne peut se passer du Maroc et que le Maroc ne peut se passer de l'Afrique . En dehors des solides liens qui les unissent , le Maroc occupe pour l'Afrique une place géopolitique de choix qu'elle ne peut sous estimer . Il est à la fois un trait d'union en direction du monde occidentale et en particulier vers l'Europe , et en direction du monde Arabo-musulman . Sa majesté Hassnn II n'avait-il pas dit dans son ouvrage LE DEFI ? je cite : « Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique , dont le tronc est ancré dans la tradition arabo-musulmane qui le forge grâce à son feuillage bruissant aux vents d'Europe .»² Fin de citation .

En outre , les richesses naturelles du Maroc , son savoir faire agricole et industriel , son ancrage dans l'économie du marché et la participation de ses contingents militaires au prés des forces de maintien de la paix de l'ONU et de l'OTAN sont , entres autres , des atouts non négligeables pour la future union projetée.

Cependant , tout retour du Maroc au sein de l'organisation nécessite la réunion de certaines conditions .

¹L'O.U.A. rétrospective et perspective africaines , M. B.B.GHALI , p.70 , éd. Economica .

- Les conditions du retour du Maroc :

Si l'élan des pays africains progressistes des années 70 et 80 a aidé, soutenu et fait admettre au sein de l'O.U.A. une entité montée en toute pièce pour nuire au Maroc et le priver de l'achèvement de son intégrité territoriale, l'histoire et la fin de la guerre froide commencent à rendre à l'évidence un bon nombre de pays africains ayant commis des erreurs dans leurs parcours tant politique, par le choix du totalitarisme et du parti unique comme mode de gouvernance, qu'économique et social pour avoir opté pour le dirigisme dans la gestion publique. Dans ce cadre, certains parmi ceux-ci ont entamé des corrections dans leurs choix antérieurs en libérant les économies, démocratisant la vie politique et revenant sur la reconnaissance de « la République Arabe Sahraoui ». C'est ainsi que parmi les 27 pays ayant reconnus initialement cette « république » ou mouvement séparatiste, -- ne le reconnaissent plus officiellement.

Le Maroc s'étant retiré de l'O.U.A. suite à l'admission illégale de la RASD et contrairement même aux dispositions de la Charte, donc la condition sine qua non de la reprise de sa place est le départ de cette dernière de toutes les instances de l'organisation. C'est à dire de bannir l'appartenance de la RASD en rétablissant la légalité, le Droit et à la cohérence de la décision par l'application de l'article 4 de la Charte¹ qui traite clairement de qui peut devenir membre de l'organisation et qui ne s'apprête à aucune interprétation en dehors de son contenu, contenu d'ailleurs réitéré dans l'article 28 de la Charte².

Par ailleurs, cette solution étant simpliste et difficile à lui trouver un consensus, il y a la possibilité pour mettre un terme à ce problème de s'activer en compagnie de l'ONU à faire réussir la tenue du référendum d'auto détermination accepté depuis fort longtemps par les deux protagonistes. Son résultat, qui consacrera ou non la naissance officielle d'un 54^{ième} Etat africain, mettra à l'aise

¹ Article 4 de la Charte : « Tout Etat africain et souverain peut devenir membre de l'O.U.A. »

² Article 28 de la Charte : « Tout Etat africain et souverain peut, en tout temps, notifier au Secrétaire Général son intention d'adhérer à la Charte »

l'organisation et le Maroc pour aspirer sereinement à collaborer dans la construction de la nouvelle union .

Il reste aussi une troisième voie qui permettra de surpasser ce litige compliqué . C'est l'acceptation des parties concernés , y compris l'Algérie , de permettre à la population et au gouvernement sahraouis , vivant sur le sol algérien , de réintégrer la mère patrie et leur faire accorder une autonomie sur les territoires contestés dans le cadre de la régionalisation lancée par le Maroc et qui constitue un processus politique irréversible dans le Maroc nouveau . Cette voie offre l'avantage de débloquer la situation qui se trouve bloquée , à plus d'un titre , ainsi qu'un dénouement qui conserve l'honneur de toutes les parties puisqu'il n'y aurait ni vainqueur , ni vaincu .

3.13 Sur le plan de la défense :

Personne n'ignore les dépenses colossales que nécessite la mise sur pied d'une armée et le coût de son entretien .

L'Afrique n'ayant à affronter logiquement aucune menace extérieure majeure , les menaces intérieures inter ou infra Etatiques disparaîtront automatiquement dans le cadre de l'union . Donc les centaines de milliers de personnel et les énormes matériels militaires actuels deviendront obsolètes et n'auront plus raisons d'être . Le Continent n'aura besoin que d'une armée revue à la baisse . Bien équipée et entraînée , elle remplira les missions éventuelle de la défense extérieure , préservera les côtes et la zone économique exclusive et participera dans le cadre des Nations Unies aux nouvelles missions de la prévention , du rétablissement et du maintien de la paix . Les excédents constitueront une dividende au profit du développement socio-économique .

3.14 Les potentialités du Continent :

Le Continent africain est considéré globalement l'un des plus riches du monde pour ne pas dire le plus riche . Ses sols arables , ses richesses forestières et halieutiques , ses minerais considérables et variées , ses vastes champs pétrolifères...etc.. et son potentiel humain en font de lui une gigantesque réserve qui fournit les besoins et les appoints au monde entier.

Extraites , traitées sur place , réparties judicieusement en interne et judicieusement écoulées à l'étranger , ces richesses feraient des africains les êtres les plus nantis et les plus heureux de la planète .

3.14.1 Le pétrole et les richesses minières :

La production et les réserves pétrolières , diamantifères , de métaux précieux , des phosphates , et j'en passe ,érigent l'Afrique au premier rang mondial .

L'Afrique est un Continent pétrolifère et gazier (Algérie , Egypte , Nigeria, Congo Brazzaville , Tunisie , Gabon ...) , il produit 70% des Diamants de la planète (RDC , Afrique du Sud ,Botswana , Namibie , Ghana , Angola ...) , 55% de l'or (Afrique du Nord , Ghana , Zimbabwe , RDC ...) , 25% du chromite pour durcir l'Acier (Afrique du Sud , Zimbabwe ...) , des phosphates destinés aux fertilisants et produits chimiques (Maroc , Tunisie , Afrique du Sud ...) , du béryllium pour durcir le cuivre et le nickel (Rwanda , Zimbabwe , Mozambique...) et du cuivre (Zambie , Maroc , Afrique du Sud , RDC ...) , l'uranium (Namibie , Niger , Afrique du Sud) , l'étain (RDC , Nigeria , Afrique du Sud ...) , le fer (Mauritanie , Liberia , Afrique du Sud ...) , le cobalt (Maroc , Zambie , Sierra Leone , Guinée et Ghana) . C'est un tableau qui ne nécessite aucun commentaire si ce n'est la prise de conscience des africains des richesses dont ils disposent .

3.14.2 Les richesses diverses :

L'Afrique dispose d'autres atouts naturels non des moindres : L'étendue des forêts , la qualité de leurs bois , la flore et la faune ,les vastes plaines fertiles , l'importance de la zone économique exclusive et ses richesses diverses et halieutiques ... sot de nature à subvenir aux besoins des africains qui ne sont que 800 millions pour le moment , à peine la population de l'Inde d'ici à 20 ans .

3.14.3 Le potentiel humain :

La vraie richesse du continent résident également dans la jeunesse de sa population . Plus de 50% des africains ont moins de 20 ans . Bien éduqués , bien formés pour rentrer armés dans le monde du travail et non uniquement dans l'administration comme c'est le cas aujourd'hui , et élevés dans un milieu acquis aux vertus et aux valeurs démocratiques en cours d'adoption par la majorité des pays , ils seraient en mesure de hisser dignement l'Afrique aux rangs des pays développés et industrialisés . Cet élan amorcé , conjugué avec la maîtrise des cerveaux

qui fuient actuellement par manque de conditions d'accueil , seraient en mesure de créer le miracle .

CHAPITRE II : L'INTEGRATION DE NOUVELLES VALEURS :

Les progrès scientifiques , technologiques et des techniques de communications et de l'information , ainsi que les performances réalisées dans les moyens de transports le siècle dernier et continuent à se développer , ont bouleversés profondément les fondements des relations entre les Etats et les peuples, ont abolis les distances et dans une certaine mesure , les frontières qui les séparent .On parle d'ailleurs aujourd'hui de « village mondial » et de « mondialisation » .

En outre ,vu que la thèse de Francis Fukuyama et les adeptes de la « fin de l'histoire » repose sur une sorte d'équation fondamentale : mondialisation ou économie de marché et démocratie entraînent prospérité et paix ,tous ceux qui ne suivront pas le rythme seront laissés pour compte ¹. C'est la raison pour laquelle se sont développés et se développent à travers le monde des ensembles économiques , politiques et de sécurité collective pour faire face aux exigences du nouveau monde , au sein de sociétés démocratiques et libérales . La conjoncture et l'environnement international offrent donc une chance à l'Afrique pour s'unir afin de faire dissoudre sa multi- ethnicité , ses rivalités et ses conflits séculaires qui l'empêchaient de se stabiliser et d'assurer à ses peuples un réel développement et une vraie démocratie où tout le monde pourrait s'épanouir en sécurité .

En effet , la fin du 20^{ième} siècle est marquée par la vitesse supersonique à laquelle les mutations s'opèrent à l'échelle de toute la planète . Ces mutations ont imprimé un nouveau visage à la communauté internationale et engendré ce que l'on pourrait appeler « l'internationalisation des problèmes » . Ce mouvement doit en principe , grâce au projet d'union , emporter avec lui l'Afrique qui ne peut rester continuellement figée par une Charte statique qui ne donne aucun résultat significatif .

3.21 LA DEMOCRATISATION :

La démocratie et une gestion appropriée des affaires publiques comptent désormais , depuis le début des années 1990 , parmi les préoccupations principales des pays africains . Le Continent est même décrit , en raison de cette dynamique de démocratisation , comme traversant une « seconde phase de libération » .

¹ RAMSES 2000 , ifri .

Quoi que celle-ci fût amorcée depuis les années 80 par certains pays dont le Botswana et la Namibie (ayant adoptés la démocratie directement en sortant des périodes coloniales), c'est la chute du mur de Berlin en 1989 , l'effondrement de l'empire soviétique et surtout le discours du président français , Mr. François MITTERAND au sommet franco africain de La Baule que le tournant pour la démocratisation a été réellement entamé . Mr Mitterand a , en subordonnant officiellement l'aide française¹ accordée aux africains aux efforts que ces derniers fourniront dans le domaine de la démocratie dans leurs pays respectifs , contribué à la remise en cause par les africains de leurs régimes autoritaires qui s'appuyaient souvent sur le parti unique et sur l'armée .

En peu de temps , le paysage politique de l'Afrique a effectivement changé de façon spectaculaire . La vague de démocratisation a balayé les vieux régimes à parti unique et les a remplacés par des systèmes politiques multipartites concurrentiels .Bien que les observateurs sont en désaccords sur l'évaluation de la réalité des « démocraties instaurées », il reste cependant que le temps des régimes autoritaires à parti unique est révolu .

Le multipartisme avec des élections plus ou moins régulières sont devenus la norme sur le continent . Entre 1990 et 1998 , soixante dix élections législatives impliquant au moins deux partis ont eu lieu dans 42 des 53 pays composant l'Afrique . Durant la même période , soixante élections présidentielles se sont déroulées avec plus d'un candidat chacune . l'importance de ces chiffres avec la période antérieure de 1985 à 1989 qui n'a connu d'élections que dans neuf pays².

L'O.U.A. y contribua aux efforts et intervient d'ailleurs en dépit de ses moyens limités , pour encourager cette lancée , souvent en qualité d'observateur lors des élections législatives et présidentielles qui ont été organisées par ses pays membres jusqu'à présent . Ceux qui n'ont pas pu en organiser , y travaillent avec assiduité à l'élaboration de programmes de démocratisation qui passeront en toute évidence par la tenue d'élections .

Si l'organisation régulière d'élections est l'un des fondements des sociétés démocratiques , leur surveillance par une instance internationale dans une démocratie nouvelle permet en principe de conférer un crédit au scrutin et de créer un climat de

¹ Afrique majeure , se Michel ROUSSIN , éd. POUVOIR

² L'AFRIQUE POLITIQUE 2000 .P. 43 EDITIONS KHARTALA . ARTICLE NICOLAS VAN DE WALLE ET KIMBERLY SMIDDY DE L'UNIVERSITE DE MICHIGAN STATE UNIVERSITY .

confiance au sein de l'électorat ,contribuant à maintenir les parties en lice dans la course politique .

Parmi les pays ayant réussis l'alternance démocratique , le Sénégal , le Ghana et l'Afrique du sud constituent les meilleurs exemples. Le régime de l'Apartheid a d'ailleurs été démantelé à une vitesse qui a pris de court les plus optimistes des analystes et des observateurs avisés . Le Bénin , le Togo et la Zambie font partie de la longue liste des bons élèves ayant réussis la transition démocratique .

L'avantage que peut tirer l'Afrique de la démocratie est énorme . Il s'agit d'une stabilité politique qui est une condition sine qua num. de réussite de tout programme de développement . Elle favoriserait en outre un l'environnement à l'union projetée du fait que les peuples seront appelés à donner leur avis .

3.22 LA MONDIALISATION ET L'INTERNATIONALISATION DES PROBLEMES

Les historiens , les juristes et les experts , retiendront sans doute que la principale caractéristique de l'époque récente est la relativisation de la souveraineté de l'Etat par la montée en puissance du règne de la communauté internationale et la montée en puissance des multinationales . C'est en d'autres termes , nous assistons à la dessaisie de l'Etat dans bien des domaines au profit d'une gestion internationale des problèmes .

3.22.1 L'internationalisation des problèmes :

Cette nouvelle approche se justifie principalement par deux raisons :

- La première , c'est l'émergence de problème globaux qui ignorent et transcendent les frontières des Etats . Il s'agit entres autres de la pollution , du terrorisme , des trafics internationaux d'armes et de drogues, de la propagation des pandémies et de la menace nucléaire . Ce genre de problèmes qui menacent l'avenir de l'humanité entière , ne peuvent être traités et gérés efficacement par un seul Etat . Ils ne peuvent l'être que dans le cadre d'ensembles , d'organisations ou de sommets internationaux et par le biais de conventions internationales .Ces dernières dirigent et homogénéisent les politiques des Etats dans des domaines précis en vue d'attendre des résultats communs . C'est ainsi que tous les problèmes cités ci haut ont fait l'objet de compromis internationaux dictant des actions obligatoires aux Etats .

- La deuxième raison de l'internationalisation des problèmes c'est ce que l'on peut appeler le « rétrécissement de la planète » . Le développement

prodigieux des moyens de transports (voiture , TGV , avion , navire ...), des technologies de la communication (téléphone , télex , fax ,satellite , Internet ...), et des moyens de diffusion de l'information (radio , télévision , journaux , ordinateurs ...) a fini par dompter le temps et l'espace .

Ces facteurs font que le pouvoir régalien de l'Etat se trouve diminué par son incapacité de pouvoir continuer à filtrer l'information ou contrôler le flux des capitaux et le mouvement des personnes. C'est l'époque de la libre circulation des biens et des personnes et l'heure de la libéralisation du commerce , des tarifs et le démantèlement des barrières douanières . Toutes ces mutations présentent à l'Afrique une occasion propice pour se solidariser , s'unir et parler d'une seule voix avec le reste des acteurs mondiaux .

3.22.2 La mondialisation :

La mondialisation , autrement appelée la globalisation de l'économie , correspond à l'amplification récemment observée dans l'interdépendance des économies nationales et des Etats . Elle s'est traduite par un certain nombre de mutations dans les plus remarquables sont la croissance accélérée des échanges internationaux ,le renforcement de la suprématie des firmes transnationales et la transformation du rôle des institutions publiques . Cette dernière mutation tient au fait que la mondialisation a transformé le monde en un immense marché sans limites , régi par les règles de la concurrence et de l'offre et de la demande . Il en résulte une modification du rôle de l'Etat qui n'a plus de prise sur le marché désormais mondial et à ce titre , abrité par une institution internationale , l'Organisation Mondiale du Commerce .

La mondialisation a donc instauré un nouvel ordre commercial et financier fondé sur la concurrence et réduisant le pouvoir des Etats . Pour tirer profit de cette nouvelle donne économique , les entreprises fusionnent et les Etats consolident leurs unions dans la recherche d'une meilleure compétitivité et une certaine puissance nécessaires au maintien dans la course . L'Afrique donc ne peut échapper au phénomène et la mondialisation offre pour elle une occasion de réviser sa doctrine qui s'est toujours caractérisée par son attachement à l'Etat- Nation .

CHAPITRE III : UNE AMBITION QUI DEMEURE MYTHIQUE .

Le nouveau projet de l'union africaine , initialement ambitieux, a été finalement revue à la baisse . Il n'a constitué qu'une illusion et un mirage à l'espoir qu'il a fait naître tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Continent . Il

En effet , l'initiateur du projet , Mr . Maamar KHADDAFI , qui le voulait être un fédéralisme à l'américaine avec tout le sens du terme , se trouve déçu par les multiples amendements apportés par ses pairs au plan initial à tel point qu'il a été vidé de sa substance. Dans ce cadre , 27 Etats seulement l'ont signé¹ au Togo le 13/7/2000 .

3.31 LE CONTENU ET LE SORT DU PROJET :

3.31.1 Le contenu du projet :

Le projet de l'union africaine² , qui s'étale sur 20 pages et 35 articles , adopté par le 36^{ième} Sommet de l'O.U.A. , s'est tracé comme objectifs l'accélération de l'intégration politique et socio-économique du Continent , la promotion de la paix , la sécurité et la stabilité sur le continent .

Il se propose également de promouvoir et protéger les Droits de l'Homme et des peuples , ainsi que la promotion des institutions démocratiques , la participation populaire à la bonne gouvernance , de créer les conditions favorables permettant au Continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales .

Au niveau des principes , le projet indique que l'union africaine doit fonctionner selon les principes de « l'égalité souveraine et l'interdépendance de tous les Etats membres » , « le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance » , la « participation des peuples africains aux activités de l'union » , la « mise en place d'une politique de défense commune » , « le règlement pacifiques des conflits » et « le droit d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la conférence , dans certains conditions graves , telles que les crimes de guerre , les génocides et les crimes contre l'humanité » , ainsi que » la condamnation et le rejet des changements anticonstitutionnels des gouvernements ».

Les organes de l'union sont :

- La conférence de l'union , composée des chefs d'Etat et de gouvernement .

¹ Liste des 27 premiers signataires Dont la majorité de l'Afrique de l'OUEST : voir annexe---

² Un exemplaire en annexe ---

- Le conseil exécutif , composé des ministres des affaires étrangères .
- Les comités techniques spécialisés .
- La cour de justice .
- La commission exécutive .
- La commission économique , sociale et culturelle .
- Les institutions financières .

L'Acte constitutif , stipule également que : »les décisions sont prises par consensus, ou à défaut à la majorité des 2/3 » .

Le dernier article de l'acte , relatif aux dispositions finales et aux arrangements transitoires , annonce que « le présent acte remplace la charte de l'O.U.A. . Toutefois , ladite charte reste en vigueur pendant une période transitoire n'excédent pas un an ou tout autre délai déterminé par la conférence , après l'entrée en vigueur du présent acte » .

3.31.2 LE SORT DU PROJET :

Le grand projet panafricain est loin de faire l'unanimité en Afrique . Il a fait l'objet de plusieurs critiques et de question sur son opportunité . Les ministres des affaires étrangères , réunis en prélude au Sommet de Lomé , sont même allés jusqu'à étaler leurs divisions à son sujet . Plusieurs Etats , en particulier d'Afrique australe , y ont exprimé leurs réticences , soulignant « qu'on ne peut pas créer du jour au lendemain une union continentale à l'image de l'Europe avec 53 pays » . « Le projet libyen va très vite , suscite beaucoup d'inquiétude et risque de coupe l'O.U.A. en deux » , renchérit un diplomate d'Afrique centrale¹ .

- Du président Omar BANGO , du Gabon , dans une déclaration à la presse , au retour dans son pays à l'issue du Sommet :
« ...Personne n'acceptera de perdre un pan de sa souveraineté et le Gabon en particulier ne négociera rien de sa souveraineté . » . Il ajoute cependant à propos de la signature de l'acte constitutif de l'Union africaine : « c'est une victoire de l'Afrique sur elle-même , mais elle lui reste encore beaucoup à faire » .

Les commentaires défavorables ou mitigés , de certains leaders africains , peuvent se résumer comme suit :

- Le président sénégalais

¹ www.togo-oua.com/archives.php3

- Les présidents Sud-africain ,Thabo MBEKI et le nigérian , Olusegun OBASANJO, présents aux travaux qui se sont déroulés les deux premiers jours avant la clôture officielle et avant d'avoir signé l'Acte considéré . Les deux géants régionaux du sud et de l'ouest , l'AFRIQUE DU Sud et le Nigeria, n'ont pas l'intention d'abandonner leur leadership à une entité supranationale initiée par KHADDAFI .¹
- Quant au président kenyan , Arap MOI , qui n'avait même pas fait le déplacement du Togo , il commente l'événement de l'appel à l'union africaine de « prématuré » .Il ajoute , « Nous devons d'abord régler nos problèmes ... Nous ne saurions parler d'unité au moment où les populations sont tuées ... »² (propos recueillis lors d'une conférence de presse à l'occasion de la visite d'Etat de MOI au Botswana) .

En somme , depuis le sommet de Lomé des 12 et 13 juillet 2000, au sommet extraordinaire de Syrte (Libye) des 1et2/3 – 2001 , il se trouve que le projet n'est finalement signé que par 41/53 membres et n'est ratifié que par 21 pays³ , d'où l'impossibilité de sa rentrée en vigueur qui nécessite la ratification d'au moins les 2/3 des membres .

La particularité de ce dernier sommet , sensé concrétiser la naissance de l'union africaine manquait d'enthousiasme , était très mal couvert par la presse et le comble , n'a pas connu la présence de beaucoup de chefs d'Etats dont les voisins immédiats de la Libye , le tunisien BEN ALI et l'égyptien MOUBARAK .

A notre sens , l'analyse de tout ce qui précède , laisse apparaître que l'union africaine telle que préconisée par le président libyen ou comme retenue au Sommet de Lomé , ne verra le jour ni aujourd'hui , ni demain . Elle ressemble à un mirage qui apparaît et disparaît comme dans les déserts du Sahara . Cependant , les travaux l'ayant entourés, ces deux dernières années , ont le mérite de démontrer la bonne volonté des africains qui ont senti la nécessité de devoir changer dans le sens d'une union réelle et plus efficace pour faire face aux exigences du troisième millénaire .

¹ www.togo-oua.com/archives.php3

² Panafrican News Agency – Botswana , le 3/11/2000 (allAFRICA.com)

³ Source : Jeune Afrique L'intelligent , Semaine du 27/2 au 5/3-2001 .

Le dernier acte constitutif , peut être donc considéré , à défaut de véritable union , comme une refonte fondamentale de l'O.U.A. dont les statuts ont été adoptés il y a 40 ans environ ¹.et une adaptation aux nouvelles données .

Si l'organisation telle qu'elle est , est considérée comme un syndicat ou un club de chefs d'Etats , l'union africaine amène l'ambition de représenter les peuples africains et faire participer la société civile . Elle apporte également des principes «

modernes »dont la démocratie , les droits de l'homme et la bonne gouvernance . Elle révoque le principe de non ingérence par l'ouverture de la possibilité d'agir dans les Etats quand il y a génocide , crime de guerre ou contre l'humanité . A ces progrès importants au niveau des textes , s'ajouteront de nouvelles institutions qui font défaut à l'O.U.A. , notamment un parlement panafricain , un conseil économique et social et une banque africaine d'investissements ...

3.32 UNE BONNE CAUSE MAL DEFENDUE .

La construction de l'union africaine qui est une cause noble , un but ultime et une nécessité absolue pour le Continent , se trouve mal défendue . Ce ne sont pas les bonnes intentions du président libyen qui vont rassembler et souder l'Afrique . Une œuvre de cette grandeur et un défi aussi important , exigent les efforts et la bonne volonté de tous les africains .

L'union recherchée passe , comme toute édifice , par la base et non par le sommet . Pour parler d'union , il faut d'abord que chaque Etat :

- Entreprenne une réconciliation nationale effective et assainisse le climat social.
 - Intègre les valeurs démocratiques et la culture de l'Etat de Droit dans la vie courante .
 - Assainisse son économie et les rouages de son administration .
 - Mette fin aux conflits et différends qui l'opposent à ses voisins .
 - Consolider les unions régionales qui fonctionnent plus ou moins bien .
 - Maîtrise les enjeux de l'union ... etc...
-

Il est évident que ces conditions , qui viennent d'être énumérées et non les seules , ne peuvent être réalisées du jour au lendemain dans une Afrique déchirée et qui compte à elle seule la moitié des conflits aigus que connaît le Monde .

Rappelons nous que Monsieur Maamar KHADDAFI , qui a relancé le projet d'union africaine , a essuyé des échecs antérieurs dans des projets de moindre importance . Les derniers en date , l'Union Arabo-Africaine avec le Maroc , l'Union du Maghreb Arabe¹ en veilleuse en raison du différend sur le Sahara , ainsi que l'Union Sahraouie qui devait selon lui , regrouper les peuples du désert compris entre l'Atlantique et la Mer rouge .

En outre , comment les pays africains peuvent crédibiliser ce dirigeant qui , avant même de s'assurer de la réussite de l'union africaine ou de voir un début de sa mise en application , commence à lancer des appels aux pays arabes de l'Asie à y adhérer ? Dans ce cadre , il a déclaré : « Ma tournée arabe est destinée à convaincre les arabes d'Asie d'adhérer à l'Union Africaine pour ne pas se perdre dans les nouveaux rassemblements qui se forment aujourd'hui sur la carte du monde , conformément aux exigences de la globalisation . » . Il a ajouté : « Les arabes sont condamnés à adhérer à l'Union Africaine ou se perdre dans le nouveau monde des géants »²

Comme dit l'adage , nous sommes donc devant « La bonne cause défendue par le mauvais avocat » .

L'Union et le fédéralisme africains , vœux certes pieux , ne sont donc possibles ni à court ni à moyen terme . Il reste cependant à l'Afrique , pour s'inscrire dans les tendances actuelles des regroupements qui naissent dans le monde³ , que de consolider ses ensembles sous-régionaux .

¹ Libye , Tunisie , Algérie , Maroc et Mauritanie .

² africall.com

³ UE (union européenne) – ASEAN (Association des nations du sud-est asiatique) – ALENA (Accord du libre échange américain) – CCG (Conseil de coopération du Golf)

3.33 LA CRISTALISATION DES SOUS-ENSEMBLES REGIONAUX .

L'alternative ouverte dans l'immédiat devant les pays africains est la consolidation des sous-ensembles régionaux , d'autant plus que les plates formes de certains d'eux remontent au temps de la colonisation . A titre de rappel , nous pouvons citer ici l'AEF (l'Afrique équatoriale française) et l'AOF (l'Afrique occidentale française) .

En effet , la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO formée entre les 16 pays francophones et anglophones de la région) ,l'union monétaire et économique de l'Afrique de l'ouest (UMOA regroupant les 8 pays francophones de la région) , la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC , conduite par l'Afrique du Sud au profit de ses pays voisins), ont faits leurs preuves et n'ont pas démerité dans beaucoup de domaines . A l'actif de l'UMOA , la réussite de la zone franc grâce au soutien de la France . Cette sous - région est dotée , depuis une dizaine d'années , d'une monnaie unique , chose qui ne va se concrétiser au sein de l'Union Européenne qu'au début de l'année 2001 . Air Afrique , en dépit de ses déboires commerciaux reste un modèle de coopération à encourager .

Avec la réactivation de l'UMA et l'éclosion d'autres sous ensembles solidaires et œuvrant dans la transparence , 5 ou 6 ensembles peuvent changer la face éclatée que donne actuellement l'Afrique et permettre surtout , une coopération plus efficace et rentable aux peuples africains .

Quelques leaders africains ne manquent pas d'ailleurs de mentionner et de mettre en exergue cette tendance :

- Le président WADE du Sénégal , a toujours appuyé la conception des cercles concentriques si chers à l'ancien président Sédar SENGHOR qui a préconisé pour la construction de l'union africaine , le concept ci après : « du niveau sous régional au niveau continental » . Le livre de Mr. WADE « Un destin pour l'Afrique » , n'a pas manqué de confirmer cette conception graduelle , passant de grands sous ensembles à une architecture , in finie , unifiée du Continent.
-

- Monsieur Thabo MBEKI à d'autres priorités . Il veut avant tout réussir l'intégration rapide des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) . Il souhaite aussi créer d'abord un axe Prétoria-Lagos-Alger , voire même le Caire . Il veut jouer , comme on dit , dans la cours des Grands et de s'assurer un leadership comme porte parole de l'Afrique sur des sujets comme celui de la dette et du Sida , avant de se lancer dans l'œuvre d'une union africaine improbable .

C O N C L U S I O N

C O N C L U S I O N

En dépit de cette image infernale faite de pessimisme , de violences , de guerres , de haines et de d'épidémies , l'Afrique reste un Continent aux formidables atouts . Il possède des potentialités économiques et humaines qui lui permettent de regarder l'avenir avec confiance et optimisme .

Dans une enquête¹ récente réalisée dans les pays francophones , les jeunes de 15 à 25 ans sont majoritaires à considérer que la situation ne peut plus empirer :

→ 77% d'entre eux estiment que demain sera meilleur qu'aujourd'hui .

→ 71% pensent qu'ils vivront mieux que leurs parents .

Ces jeunes n'ont pas tort eu égards à plusieurs paramètres et indicateurs socio-économiques et politiques qui transcendent :

- En matière économique , il est désormais prouvé que les investissements étrangers se révèlent plus rentables en Afrique qu'ailleurs , même s'ils sont encore faibles en volumes². Dans ce cadre , la CNUCED a publié un rapport par lequel il affirme à l'adresse des grands investisseurs internationaux « qu'il y a des affaires à faire en Afrique , avec des taux de retour sur investissement supérieurs à ce qu'ils peuvent être partout dans le monde »³
- A l'exception de l'Asie , c'est en Afrique que sont ouverts actuellement les plus grands et les plus nombreux chantiers du monde notamment , les barrages , oléoducs , tunnels , ports , aéroports , routes , voies ferrées , stades , hôpitaux . Il s'agit de dizaines de milliards de dollars et la mobilisation de centaines de milliers d'ouvriers , de techniciens et de cadres .
- Le PIB augmente en moyenne , tous pays confondus , de 1,8 % ,.
- Le Fond monétaire international et la Banque mondiale , admettent aussi que le nombre des pays africains ne cesse d'augmenter sur la liste des « bon élèves de l'économie mondiale » .

¹ Jeune Afrique du 14 décembre 1999

² 10 milliards en 2000 , soit 1,5 % environ du total mondial des investissements étrangers directs (IED) .

³ Le Monde du 13 juillet 1999 .

- L'amélioration du climat politique , la démocratisation des régimes , la montée en puissance des Droits de l'Homme , de la société civile et des libertés publiques et individuelles ... augurent effectivement , un meilleur avenir pour l'Afrique .

En ce qui concerne l'Organisation de l'Unité Africaine , en dehors de ses insuccès , il a le mérite d'avoir su se maintenir et survivre comme tribune officielle et lieu de rencontre des ministres et dirigeants africains . Elle a surtout également réussi dans l'œuvre colossale de la décolonisation du Continent .

Quant au projet séduisant de l'union africaine , qui a fait beaucoup de bruit au cours et entre les Sommets de Syrte I , de Lomé puis de Syrte II , il s'inscrit pleinement dans la mystique d'unité qui habite tous les africains . Mais entre le rêve d'unité et la réalité sous forme d'une institution continentale bannissant les frontières nationales , il subsiste encore beaucoup d'obstacles , d'embûches et un très long chemin à parcourir .

On voit mal comment une entité supranationale , aussi prudente soit – elle , peut se substituer subitement à une logique de coopération volontaire instituée par l'O.U.A. et fortement ancrée au niveau des pouvoirs nationaux .

Certes , il faut un début à tout , c'est pourquoi on ne peut sous estimer la relance des débats sur l'union africaine . Le projet a en effet le mérite de faire afficher les ambitions et d'engager au moins politiquement , les dirigeants actuels auprès de leurs opinions intérieures à qui , ils ont désormais des comptes à rendre .

Ce qui reste cependant du projet tel qu'il a été exposé au début , a l'allure beaucoup plus d'une réforme de l'O.U.A. que d'une union à l'européenne ou un fédéralisme à l'américaine . Ce projet vient en fait , renforcer et combler les carences des structures de l'organisation en la dotant d'organes inexistant à ce jour , tels un parlement et une cours de justice. Par ailleurs l'Acte constitutif , dont une copie est jointe aux annexes de ce mémoire , revêt la forme d'un catalogue de vœux pieux , énoncé de façon simpliste comme par exemple la mise en place d'une politique de défense commune pour le Continent stipulée par son article 4 , alinéa d.

Tout compte fait , Union africaine lointaine ou consolidation des sous – ensembles régionaux à court terme , l'essentiel du Document de Lomé est ailleurs . Il est dans l'expression d'une prise de conscience et d'une volonté politique commune qui a toujours fait défaut à l'O.U.A. , et dont l'absence a souvent hypothéqué toute idée d'intégration régionale et à fortiori continentale . L'Afrique ne progressera , dans ce domaine , que si ses projets d'unification s'inscrivent dans la continuité et traduisent le partage d'un certain

nombre de valeurs dont celles de la Démocratie , de l'Etat de Droit , de la stabilité , de la paix et surtout d'une réelle volonté qui ne provient pas d'une politique politicienne .

L'UNION AFRICAINE : MYTHE OU REALITE ?

Table des matières

	Page
Sommaire	2
Introduction	3
Préambule	6
Partie I : L'échec de l'O.U.A.	8
I . L'ampleur des échecs	9
1.1 Un bilan politique et diplomatique décourageant	9
1.11 Le problème du Sahara	10
1.12 Le problème de la RDC	11
1.13 La diplomatie	12
1.2 Un bilan économique négatif	13
1.21 L'agriculture	13
1.22 L'industrie	14
1.23 Le commerce	15
1.3 Un bilan social contrasté	15
1.31 La Santé	16
1.32 L'Education	17
1.33 Les réfugiés	17
II . L'insuffisance des tentatives de réformes	19
2.1 Les sanctions	19
2.11 L'interdiction de participer au vote	19
2.12 Le recrutement des fonctionnaires	20
2.13 L'interdiction des coups d'Etat	21
2.2 Le maintien de la paix	21
2.21 Le mécanisme de l'O.U.A.	22
2.22 Le programme « Recamp »	23
2.23 Le programme « Acri »	23
Partie II : Les facteurs de dysfonctionnement de l'O.U.A.	25
I . Le poids de l'histoire	26
1.1 Les conflits frontaliers	26
1.11 Maroc – Algérie	26
1.12 Tchad – Libye	27
1.2 Les conflits infra – étatiques	28
1.21 Le Katanga	28
1.22 L'Erythrée	29
1.23 Le Biafra	29
II . Les forces centrifuges	30
2.1 Les influences endogènes	30

2.11	Le refus de la supranationalité	30
2.12	Le manque de volonté politique	31
2.13	Les structures de l'organisation	31
2.14	Les puissances sous régionales	32
2.2	Les influences exogènes	32
2.21	Les super – puissances	33
2.22	La France	33
2.21	Les autres acteurs	34
	Partie III : Perspectives et limites du projet d'union	36
3.1	Un projet fédérateur	37
3.11	Les défis à relever	38
3.11.1	Sur le plan socio-économique	38
3.11.2	Sur le plan politique	40
3.12	Une occasion pour le retour du Maroc	41
3.12.1	L'unité ne peut pas se faire sans le Maroc	41
3.12.2	Les conditions du retour du Maroc	44
3.13	Sur e plan de la défense	45
3.14	Les potentialités du Continent	45
3.14.1	Pétrole et minerais	46
3.14.2	Les richesses diverses	46
3.14.3	Le potentiel humain	46
3.2	L'intégration de nouvelles valeurs	47
3.21	La démocratisation	47
3.22	La mondialisation	49
3.3	Une ambition qui demeure mythique	51
3.31	Le contenu et le sort du projet	51
3.32	Une bonne cause mal défendue	54
3.33	La cristallisation des ensembles sous – régionaux	56
	Conclusion	59
	Tables des matières	62
	Bibliographie	64
	Annexes	67

BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES GENERAUX :

- AKINDES Francis , Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone ,Paris, Karthala , 1986 .
 - BACH C. Daniel (sous la direction) , Régionalisation , mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne , Paris , Karthala , 1998 .
- BANGOURA Dominique ,Les armées africaines (1960/1990) , Paris , CHEAM , 1992 .
- BAYART Jean François , La politique africaine de François Mitterrand , Paris , Karthala , 1984 .
- BAYART Jean François , L'Etat en Afrique , Paris , Fayard , 1989 .
- BAYART Jean François , La politique par le bas en Afrique Noire : contribution à une problématique de la démocratie , Paris , Karthala , 1992 .
- BAZENGISSA Rémy , NANTET Bertrand , L'Afrique : Mythes et réalités d'un Continent , Paris , Le Cherche Midi , 1995 .
- BOUGHADADI Mohamed , Le passé et le présent marocain du Sahara , casablanca ,Maroc Soir ,1998 .
- CHABAL PATRICK , DALOZ Jean Pascal , L'Afrique est partie , Paris , Economica , 1999 .
- CHAIGNEAU Pascal , la politique militaire de la France en Afrique , Paris , CHEAM , 1984 .
- D'ALMEIDA-TOPOR Hélène , l'Afrique au XX e. siècle ,Paris , Armand Colin , 1999 .
- D'ALMEIDA-TOPPR Hélène , Naissances des Etats Africains , Casterman-Giunti , 1996
- DALOZ Jean Pascal , QUANTIN Patrick , Transitions démocratiques africaines , Paris , Karthala , 1997 .
- DIAKHABY Ibrahima , l'Afrique noire face au défi du développement , Paris , DU CIREF , 2000 .
- DUMONT René , L'Afrique est mal partie , Paris , Ed du Seuil ,1991 .
- GAGEY Frédéric , Comprendre l'économie africaine , Paris , l'Harmattan ,1995 .

- GRANDVOINNET (sous la direction de) , La gestion des conflits en Afrique : un défi permanent , Paris , La Découverte , Coll. Repères , 1993 .
- HUGON Anne , Introduction à l'Afrique contemporaine , Armand Colin ,1998 .
 - LUGAN Bernard , Afrique , bilan de la décolonisation . Perrin , 1996 .
- PANABEL Jean Pierre , Les coups d'Etat militaires en Afrique Noire , Paris , l'Harmattan , 1984 .
- Pierre François GONIDEC , l'O.U.A. trente ans après , Paris , Karthala ,1993 .
- ROUSSIN Michel , Afrique majeure , paris , Ed France – Empire , 1997 .
- SECK cheikh Yérim ,Afrique : le spectre de l'échec , Paris, l'Harmattan , 2000 .
- WAUTHEIR Claude , Quatre Présidents et l'Afrique , Paris , Seuil , 1995 .

II . OUVRAGES SPECIALISES :

- BARRY Mamadou , la prévention des conflits en Afrique de l'ouest , Paris , Karthale , 1997 .
- BREACKMAN Colette , Kabila prend le pouvoir , Bruxelles , Ed Complexes-GRIP , 1998 .
- BERTRAND Schneider , l'Afrique face à ses priorités , Paris , Economica ,1987 .
- ISSA Abdourhamane , Crise institutionnelle et démocratisation au Niger , Centre d'Etudes d'Afrique Noire , IEP Bordeaux , Talence , 1996 .REYNT JENS Filip , l'Afrique des Grands Lacs en crise : Rwanda , Burundi (1988/1994) , Paris , kKarthala , 1994 .
- LACOSTE Yves (sous la direction) , Dictionnaire géopolitique des Etats , Flammarion , Paris .

III . RAPPORTS OFFICIELS :

- Rapport sur le développement en Afrique 2000, publié pour la Banque africaine de développement par Economica , Paris , 2000 .
- Rapport du PNUD , la lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne , Paris , PNUD , 2000 .

IV . LA PRESSE ET REVUES .

- Les cahiers de Mars .
 - La défense nationale .
 - Le Figaro .
- Jeune Afrique et Jeune Afrique l'Intelligent .

- Maroc Soir .
- Libération .
- Le Matin du Sahara .
- Le Monde , Bilan du Monde , édition 2001.
- Le Monde .
- RAMSES 2000 et 2001 .
- La tribune du CID .

V . LES SITES INTERNET :

- www.jeunafrique.com
- www ;cean ;u-bordeaux ;fr
- www.africanperspective.com
- www.lemonde.com
- www.oau-oua.org
- www.diplomatie.fr
- www.un.org
- www.rfi.com

ANNEXES

1. Carte politique de l'Afrique.	68
2. L'Afrique en chiffres.	69
3. Acte Constitutif de l'Union Africaine.	70
4. Liste des Etats ayant signé et ratifié l'acte constitutif, au mois de février 2001.	82

Carte politique de l'Afrique



Afrique Le continent en chiffres*

Etats	Superficie (km ²)	Population (millier hab.)	Population		Période de doublement de la population (en année)	PNB par hab. (1995, en dollars)	Rang dans le monde (PNB global)	Secteurs économiques (% du PNB)		
			Urbaine (en %)	Rurale (en %)				Agriculture et pêche	Mines et industrie	services
Afrique du Sud	1 221 037	43 342	51	49	27	3 160	29	5	42	53
Algérie	2 381 741	29 475	55	45	29	1 590	48	13	47	40
Angola	1 246 700	11 567	32	68	22	410	106	12	59	29
Bénin	112 622	5 721	43	57	25	300	134	34	16	50
Botswana	600 372	1 519	28	72	26	3 020	108	5	46	49
Burkina Faso	274 200	11 090	27	73	25	230	130	34	27	39
Burundi	27 834	6 382	8	92	22	160	155	56	18	26
Cameroun	475 442	13 938	45	55	25	650	84	29	33	38
Cap-Vert	4 033	406	30	70	19	950	168	15	19	66
Centrafricaine (Rép.)	622 984	3 417	40	60	33	340	151	51	20	29
Comores	1 862	653	31	69	20	390	178	39	11	50
Congo	342 000	2 745	50	42	24	690	139	10	38	52
Congo (ex-Zaïre)	2 345 409	48 212	28	72	22	120	100	30	17	45
Côte-d'Ivoire	322 462	14 344	45	55	24	680	80	31	20	49
Djibouti	23 200	633	17	83	30	600	169	3	15	82
Égypte	1 001 450	64 460	42	50	25	730	47	20	21	59
Érythrée	117 400	3 393	22	78	23	180	160	11	20	69
Éthiopie	1 096 900	60 314	15	85	48	100	98	57	10	33
Gabon	267 667	1 137	46	54	29	3 490	116	9	55	36
Gambie	11 295	1 172	27	73	23	320	171	28	15	57
Ghana	238 537	10 340	36	64	27	390	93	46	16	38
Guinée	245 860	7 691	27	73	30	490	120	24	31	45
Guinée-Bissau	36 125	1 113	19	81	27	250	175	46	24	30
Guinée-Équatoriale	28 051	420	27	73	27	530	181	50	5	45
Kenya	582 646	20 464	27	73	22	280	86	29	17	54
Lesotho	30 355	2 130	25	75	28	750	145	10	56	34
Liberia	111 369	2 374	30	70	23	240	163	30	30	40
Libye	1 759 540	5 785	87	13	21	4 330	59	8	53	39
Madagascar	587 041	15 847	24	76	22	210	123	34	13	53
Malawi	118 484	10 020	13	87	22	170	144	42	27	31
Mali	1 240 000	11 484	25	75	23	220	131	46	13	41
Maroc(1~)	710 850	27 527	49	51	32	1 110	54	18	33	49
Maurice (lie)	2 040	1 141	45	55	48	3 420	114	9	33	58
Mauritanie	1 032 455	2 394	53	47	22	460	154	27	30	43
Mozambique	783 030	18 349	35	65	27	80	147	33	12	55
Namibie	824 292	1 615	39	61	23	2 020	127	14	29	57
Niger	1267 000	9 790	23	77	22	210	136	39	18	43
Nigeria	923 768	118 416	39	61	22	250	57	43	27	30
Ouganda	236 036	20 839	12	88	19	240	104	50	14	36
Rwanda(2)	26 338	5 619	10	90	21	220	150	37	17	46
São Tomé e Príncipe	1 000	139	49	51	27	340	190	70	5	25
Sénégal	196 722	8 758	43	57	23	610	101	20	18	62
Seychelles	453	75	59	41	47	6 670	166	5	17	78
Sierra Leone	71 740	4401	38	62	27	180	159	42	27	31
Somalie	637 657	10 165	26	74	23	140	146	65	9	26
Soudan	2 505 813	27 888	26	74	24	280	87	40	10	50
Swaziland	17 363	906	34	66	27	1 230	152	9	29	62
Tanzanie	945 087	31 592	24	76	27	120	117	58	17	25
Tchad	1 284 000	6 700	22	78	28	180	149	44	22	34
Togo	56 785	4 320	32	68	23	310	148	38	21	41
Tunisie	163 610	9 328	57	43	37	1 820	66	12	29	59
Zambie	752 614	8 474	51	49	19	450	118	22	40	38
Zimbabwe	390 361	11 694	31	69	24	530	96	15	36	49

1. Y compris le Sahara Occidental. 2. Données antérieures à la guerre civile de 1994.

Source : Bordas 1999

ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE

Copie certifiée

.....

Signature
Conseiller Juridique de l'OUA

ACTE CONSTITUTIF
DE L'UNION AFRICAINE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ;

1. Le Président de la République d'Afrique du Sud
2. Le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire
3. Le Président de la République d'Angola
4. Le Président de la République du Bénin
5. Le Président de la République du Botswana
6. Le Président du Burkina Faso
7. Le Président de la République du Burundi
8. Le Président de la République du Cameroun
9. Le Président de la République du Cap Vert
10. Le Président de la République Centrafricaine
11. Le Président de la République Fédérale Islamique des Comores
12. Le Président de la République du Congo
13. Le Président de la République de Côte d'Ivoire
14. Le Président de la République de Djibouti
15. Le Président de la République Arabe d'Egypte
16. Le Premier Ministre de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie
17. Le Président de l'Etat d'Erythrée
18. Le Président de la République Gabonaise
19. Le Président de la République de Gambie
20. Le Président de la République du Ghana
21. Le Président de la République de Guinée
22. Le Président de la République de Guinée Bissau
23. Le Président de la République de Guinée Equatoriale
24. Le Président de la République du Kenya
25. Le Premier Ministre du Royaume du Lesotho
26. Le Président de la République du Libéria
27. Le Guide de la Révolution du 1er septembre de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
28. Le Président de la République de Madagascar
29. Le Président de la République du Malawi
30. Le Président de la République du Mali
31. Le Premier Ministre de la République de Maurice
32. Le Président de la République Islamique de Mauritanie
33. Le Président de la République du Mozambique
34. Le Président de la République de Namibie
35. Le Président de la République du Niger
36. Le Président de la République Fédérale du Nigeria
37. Le Président de la République Ougandaise
38. Le Président de la République Rwandaise
39. Le Président de la République Démocratique du Congo
40. Le Président de la République Arabe Sahraoui Démocratique
41. Le Président de la République de Sao Tome & Principe
42. Le Président de la République du Sénégal
43. Le Président de la République des Seychelles
44. Le Président de la République de Sierra Léone
45. Le Président de la République de Somalie
46. Le Président de la République du Soudan
47. Le Roi du Swaziland
48. Le Président de la République Unie de Tanzanie
49. Le Président de la République du Tchad
50. Le Président de la République Togolaise
51. Le Président de la République de Tunisie
52. Le Président de la République de Zambie
53. Le Président de la République du Zimbabwe

Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les Etats africains ;

Considérant les principes et les objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et le Traité instituant la Communauté économique africaine ;

Rappelant les luttes héroïques menées par nos peuples et nos pays pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique ;

Considérant que depuis sa création, l'Organisation de l'Unité Africaine a joué un rôle déterminant et précieux dans la libération du continent, l'affirmation d'une identité commune et la réalisation de l'unité de notre continent, et a constitué un cadre unique pour notre action collective en Afrique et dans nos relations avec le reste du monde ;

Résolus à relever les défis multiformes auxquels sont confrontés notre continent et nos peuples, à la lumière des changements sociaux, économiques et politiques qui se produisent dans le monde ;

Convaincus de la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation ;

Guidés par notre vision commune d'une Afrique unie et forte, ainsi que par la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre nos peuples ;

Conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l'intégration ;

Résolus à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, à promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit ;

Résolus également à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos institutions communes et à les doter des pouvoirs et des ressources nécessaires afin de leur permettre de remplir efficacement leurs missions ;

Rappelant la Déclaration que nous avons adoptée lors de la quatrième session extraordinaire de notre Conférence à Syrte, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le 9.9.99, et par laquelle nous avons décidé de créer l'Union africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et du Traité instituant la Communauté économique africaine ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article Premier Définitions

Dans le présent Acte constitutif, on entend par :

- « Acte », le présent Acte constitutif ;
- « AEC », la Communauté économique africaine ;
- « Charte », la Charte de l'OUA ;
- « Comité » un comité technique spécialisé ;
- « Commission », le Secrétariat de l'Union ;
- « Conférence », la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ;
- « Conseil », le Conseil économique, social et culturel de l'Union ;
- « Conseil exécutif », le Conseil exécutif des Ministres de l'Union ;
- « Cour », la Cour de justice de l'Union ;
- « Etat membre », un Etat membre de l'Union ;
- « OUA », l'Organisation de l'Unité Africaine ;
- « Parlement », le Parlement panafricain de l'Union ;
- « Union », l'Union africaine créée par le présent Acte constitutif.

Article 2 Institution de l'Union africaine

Il est institué par les présentes une Union africaine conformément aux dispositions du présent Acte.

Article 3 Objectifs

Les objectifs de l'Union sont les suivants :

- (a) Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique ;
- (b) Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres ;
- (c) Accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent ;
- (d) Promouvoir et défendre les positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ;
- (e) Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- (f) Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- (g) Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance ;
- (h) Promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme ;
- (i) Créer les conditions appropriées permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales ;
- (j) Promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines ;
- (k) Promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples africains ;
- (l) Coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union ;
- (m) Accélérer le développement du continent par la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier en science et en technologie ;
- (n) Œuvrer de concert avec les partenaires internationaux pertinents en vue de l'éradication des maladies évitables et de la promotion de la santé sur le continent.

Article 4 Principes

L'Union africaine fonctionne conformément aux principes suivants :

- (a) Egalité souveraine et interdépendance de tous les Etats membres de l'Union ;
- (b) Respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;
- (c) Participation des peuples africains aux activités de l'Union ;
- (d) Mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain;
- (e) Règlement pacifique des conflits entre les Etats membres de l'Union par les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la Conférence de l'Union ;
- (f) Interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les Etats membres de l'Union ;
- (g) Non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre ;
- (h) Le droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité;
- (i) Co-existence pacifique entre les Etats membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité ;
- (j) Droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité ;
- (k) Promotion de l'autodépendance collective, dans le cadre de l'Union ;
- (l) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- (m) Respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance;
- (n) Promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique équilibré;
- (o) Respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives;
- (p) Condamnation et rejet des changements anti-constitutionnels de gouvernement.

Article 5 Organes de l'Union

1. Les organes de l'Union sont les suivants :

- (a) La Conférence de l'Union
- (b) Le Conseil exécutif ;
- (c) Le Parlement panafricain ;
- (d) La Cour de justice ;
- (e) La Commission;
- (f) Le Comité des représentants permanents ;
- (g) Les Comités techniques spécialisés;
- (h) Le Conseil économique, social et culturel;
- (i) Les institutions financières.

2. La Conférence peut décider de créer d'autres organes.

Article 6 La Conférence

1. La Conférence est composée des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment accrédités.
2. La Conférence est l'organe suprême de l'Union.
3. La Conférence se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. A la demande d'un Etat membre et sur approbation des deux tiers des Etats membres, elle se réunit en session extraordinaire.
4. La présidence de la Conférence est assurée pendant un an par un chef d'Etat et de Gouvernement élu, après consultations entre les Etats membres.

Article 7
Décisions de la Conférence

1. La Conférence prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des Etats membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.
2. Le quorum est constitué des deux tiers des Etats membres de l'Union pour toute session de la Conférence.

Article 8
Règlement intérieur de la Conférence

La Conférence adopte son propre Règlement intérieur.

Article 9
Pouvoirs et attributions de la Conférence

1. Les pouvoirs et attributions de la Conférence sont les suivants :
 - (a) Définir les politiques communes de l'Union ;
 - (b) Recevoir, examiner et prendre des décisions sur les rapports et les recommandations des autres organes de l'Union et prendre des décisions à ce sujet ;
 - (c) Examiner les demandes d'adhésion à l'Union ;
 - (d) Créer tout organe de l'Union ;
 - (e) Assurer le contrôle de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union, et veiller à leur application par tous les Etats membres ;
 - (f) Adopter le budget de l'Union;
 - (g) Donner des directives au Conseil exécutif sur la gestion des conflits, des situations de guerre et autres situations d'urgence ainsi que sur la restauration de la paix;
 - (h) Nommer et mettre fin aux fonctions des juges de la Cour de justice ;
 - (i) Nommer le Président, le ou les vice-présidents et les Commissaires de la Commission, et déterminer leurs fonctions et leurs mandats.
2. La Conférence peut déléguer certains de ses pouvoirs et attributions à l'un ou l'autre des organes de l'Union.

Article 10 Le Conseil exécutif

1. Le Conseil exécutif est composé des Ministres des Affaires étrangères ou de tous autres ministres ou autorités désignés par les gouvernements des Etats membres.
2. Le Conseil exécutif se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. Il se réunit aussi en session extraordinaire à la demande d'un Etat membre et sous réserve de l'approbation des deux-tiers de tous les Etats membres.

Article 11 Décisions du Conseil exécutif

1. Le Conseil exécutif prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des Etats membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.
2. Le quorum est constitué des deux tiers de tous les Etats membres pour toute session du Conseil exécutif.

Article 12 Règlement intérieur du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif adopte son propre Règlement intérieur.

Article 13 Attributions du Conseil exécutif

1. Le Conseil exécutif assure la coordination et décide des politiques dans les domaines d'intérêt communs pour les Etats membres, notamment les domaines suivants :
 - (a) Commerce extérieur;
 - (b) Energie, industrie et ressources minérales ;
 - (c) Alimentation, agriculture, ressources animales, élevage et forêts;
 - (d) Ressources en eau et irrigation
 - (e) Protection de l'environnement, action humanitaire et réaction et secours en cas de catastrophe ;
 - (f) Transport et communication;
 - (g) Assurances
 - (h) Education, culture et santé et mise en valeur des ressources humaines;
 - (i) Science et technologie;
 - (j) Nationalité, résidence des ressortissants étrangers et questions d'immigration ;
 - (k) Sécurité sociale et élaboration de politiques de protection de la mère et de l'enfant, ainsi que de politiques en faveur des personnes handicapées ;
 - (l) Institution d'un système de médailles et de prix africains.
2. Le Conseil exécutif est responsable devant la Conférence. Il se réunit pour examiner les questions dont il est saisi et contrôler la mise en œuvre des politiques arrêtées par la Conférence.
3. Le Conseil exécutif peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions mentionnés au paragraphe 1 du présent article aux Comités techniques spécialisés créés aux termes de l'article 14 du présent Acte.

Article 14 Les Comités techniques spécialisés

création et composition

1. Sont créés les Comités techniques spécialisés suivants qui sont responsables devant le Conseil exécutif:
 - (a) Le Comité chargé des questions d'économie rurale et agricoles ;
 - (b) Le Comité chargé des affaires monétaires et financières ;
 - (c) Le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration ;
 - (d) Le Comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement ;
 - (e) Le Comité chargé des transports, des communications et du tourisme ;
 - (f) Le Comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales ;
 - (g) Le Comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.
2. La Conférence peut, si elle le juge nécessaire, restructurer les Comités existant ou en créer de nouveaux.
3. Les Comités techniques spécialisés sont composés des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés des secteurs relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Article 15 Attributions des comités techniques spécialisés

Chacun des comités, dans le cadre de sa compétence, a pour mandat de :

- (a) Préparer des projets et programmes de l'Union et les soumettre au Conseil exécutif ;
- (b) Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par les organes de l'Union ;
- (c) Assurer la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de l'Union ;
- (c) Présenter des rapports et des recommandations au Conseil exécutif, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil exécutif, sur l'exécution des dispositions du présent acte ; et
- (d) S'acquitter de toute tâche qui pourrait lui être confiée, en application des dispositions du présent Acte.

Article 16 Réunions

Sous réserve des directives que peuvent être données par le Conseil exécutif, chaque Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et établit son Règlement intérieur qu'il soumet au Conseil exécutif, pour approbation.

Article 17 Le Parlement panafricain

1. En vue d'assurer la pleine participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent, il est créé un Parlement panafricain.
2. La composition, les pouvoirs, les attributions et l'organisation du Parlement panafricain sont définis dans un protocole y afférent.

Article 18
Cour de justice

1. Il est créé une Cour de justice de l'Union.
2. Les statuts, la composition et les pouvoirs de la Cour de justice sont définis dans un protocole y afférent.

Article 19
Les institutions financières

L'Union africaine est dotée des institutions financières suivantes, dont les statuts sont définis dans des protocoles y afférents :

- (a) La Banque centrale africaine ;
- (b) Le Fonds monétaire africain ;
- (c) La Banque africaine d'investissement.

Article 20
La Commission

1. Il est créé une Commission qui est le Secrétariat de l'Union.
2. La Commission est composée du Président, du ou des vices-présidents et des commissaires. Ils sont assistés par le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la Commission.
3. La structure, les attributions et les règlements de la Commission sont déterminés par la Conférence.

Article 21
Comité des représentants permanents

1. Il est créé, auprès de l'Union, un Comité des représentants permanents. Il est composé de représentants permanents et autres plénipotentiaires des Etats membre .
2. Le Comité des représentants permanents est responsable de la préparation des travaux du Conseil exécutif et agit sur instruction du Conseil. Il peut instituer tout sous-comité ou groupe de travail qu'il juge nécessaire.

Article 22
Le Conseil économique, social et culturel

1. Le Conseil économique, social et culturel est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socio-professionnelles des Etats membres de l'Union.
2. Les attributions, les pouvoirs, la composition et l'organisation du Conseil économique, social et culturel sont déterminés par la Conférence.

Article 23
Imposition de sanctions

1. La Conférence détermine comme suit les sanctions appropriées à imposer à l'encontre de tout Etat membre qui serait en défaut de paiement de ses contributions au budget de l'Union : privation du droit de prendre la parole aux réunions, droit de vote, droit pour les ressortissants de l'Etat membre concerné d'occuper un poste ou une fonction au sein des organes de l'Union, de bénéficier de toute activité ou de l'exécution de tout engagement dans le cadre de l'Union

2. En outre, tout Etat membre qui ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l'Union peut être frappé de sanctions notamment en matière de liens avec les autres Etats membres dans le domaine des transports et communications, et de toute autre mesure déterminée par la Conférence dans les domaines politique et économique.

Article 24 Siège de l'Union

1. Le siège de l'Union est à Addis-Abéba (République fédérale démocratique d'Ethiopie).
2. La Conférence peut, sur recommandation du Conseil exécutif, créer des bureaux ou des représentations de l'Union.

Article 25 Langues de travail

Les langues de travail de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais.

Article 26 Interprétation

La Cour est saisie de toute question née de l'interprétation ou de l'application du présent Acte. Jusqu'à la mise en place de celle-ci, la question est soumise à la Conférence qui tranche à la majorité des deux tiers.

Article 27 Signature, ratification et adhésion

1. Le présent Acte est ouvert à la signature et à la ratification des Etats membres de l'OUA, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.
2. Les instruments de ratification sont déposés auprès du Secrétaire général de l'OUA.
3. Tout Etat membre de l'OUA peut adhérer au présent Acte, après son entrée en vigueur, en déposant ses instruments d'adhésion auprès du Président de la Commission.

Article 28 Entrée en vigueur

Le présent Acte entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers des Etats membres de l'OUA.

Article 29 Admission comme membre de l'Union

1. Tout Etat Africain peut, à tout moment après l'entrée en vigueur du présent Acte, notifier au Président de la Commission son intention d'adhérer au présent Acte et d'être admis comme membre de l'Union.
2. Le Président de la Commission, dès réception d'une telle notification, en communique copies à tous les Etats membres. L'admission est décidée à la majorité simple des Etats membres. La décision de chaque Etat membre est transmise au Président de la Commission qui communique la décision d'admission à l'Etat intéressé, après réception du nombre de voix requis.

Article 30 Suspension

Les Gouvernements qui accèdent au pouvoir par des moyens anti-constitutionnels ne sont pas admis à participer aux activités de l'Union.

Article 31 Cessation de la qualité de membre

1. Tout Etat qui désire se retirer de l'Union en notifie par écrit le Président de la Commission qui en informe les Etats membres. Une année après ladite notification, si celle-ci n'est pas retirée, le présent Acte cesse de s'appliquer à l'Etat concerné qui, de ce fait, cesse d'être membre de l'Union.
2. Pendant la période d'un an visée au paragraphe 1 du présent article, tout Etat membre désireux de se retirer de l'Union doit se conformer aux dispositions du présent Acte et reste tenu de s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Acte jusqu'au jour de son retrait.

Article 32 Amendement et révision

1. Tout Etat membre peut soumettre des propositions d'amendement ou de révision du présent Acte.
2. Les propositions d'amendement ou de révision sont soumises au Président de la Commission qui en communique copies aux Etats membres dans les trente (30) jours suivant la date de réception.
3. La Conférence de l'Union, sur avis du Conseil exécutif, examine ces propositions dans un délai d'un an suivant la notification des Etats membres, conformément aux dispositions du paragraphe (2) du présent article.
4. Les amendements ou révisions sont adoptés par la Conférence de l'Union par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers, et soumis à la ratification de tous les Etats membres, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les amendements ou révisions entrent en vigueur trente (30) jours après le dépôt, auprès du Président de la Commission exécutive, des instruments de ratification par les deux tiers des Etats membres.

Article 33 Arrangements transitoires et dispositions finales

1. Le présent Acte remplace la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine. Toutefois, ladite Charte reste en vigueur pendant une période transitoire n'excédant pas un an ou tout autre délai déterminé par la Conférence, après l'entrée en vigueur du présent Acte, pour permettre à l'OUA/AEC de prendre les mesures appropriées pour le transfert de ses prérogatives, de ses biens, et de ses droits et obligations à l'Union et de régler toutes les questions y afférentes.
2. Les dispositions du présent Acte ont également préséance et remplacent les dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, qui pourraient être contraires au présent Acte.
3. Dès l'entrée en vigueur du présent Acte, toutes les mesures appropriées sont prises pour mettre en œuvre ses dispositions et pour mettre en place les organes prévus par le présent Acte, conformément aux directives ou décisions qui pourraient être adoptées à cet égard par les Etats Parties au présent Acte au cours de la période de transition stipulée ci-dessus.
4. En attendant la mise en place de la Commission, le Secrétariat général de l'OUA est le Secrétariat intérimaire de l'Union.
5. Le présent Acte, établi en quatre (4) exemplaires originaux en arabe, anglais, français et portugais, les quatre (4) textes faisant également foi, est déposé auprès du Secrétaire général et, après son entrée en vigueur, auprès du Président de la Commission, qui en transmet une copie certifiée conforme au Gouvernement de chaque

Etat signataire. Le Secrétaire général de l'OUA et le Président de la Commission notifient à tous les Etats signataires, les dates de dépôt des instruments de ratification et d'adhésion, et l'enregistrent, dès son entrée en vigueur, auprès du Secrétariat général des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, NOUS avons adopté le présent Acte.

Fait à Lomé (Togo), le 11 juillet 2000.

ADOPTED BY: The African Heads of State and Government, in Lome,
Togo on 11th July 2000.

ENTRY INTO FORCE: 30 days after the deposit of the instruments of
ratification by two-thirds of the Member States of the OAU.

Source : www.oau-oua.org

**LISTE DES PAYS AYANT SIGNE ET RATIFIE L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION
AFRICAIN (en février 2001)**

NO.	COUNTRY/PAYS	DATE OF/DE SIGNATURE	DATE OF/DE RATIFICATION	ACCESSION DATE DEPOSITED/ DATE DE DEPOT
1.	Algeria	12/07/00		
2.	Angola			
3.	Benin	12/07/00		
4.	Botswana			
5.	Burkina Faso	12/07/00		
6.	Burundi	12/07/00		
7.	Cameroon			
8.	Cape Verde	12/07/00		
9.	Central African Rep.	12/07/00	17/12/00	18/01/01
10.	Chad	12/07/00		
11.	Comoros	01/02/01		
12.	Congo			
13.	Côte d'Ivoire	10/01/01		
14.	Democratic Rep. Of Congo			
15.	Djibouti	12/07/00	04/12/00	10/01/01
16.	Egypt	22/01/01		
17.	Equatorial Guinea	12/07/00		
18.	Eritrea			
19.	Ethiopia	12/07/00		
20.	Gabon	12/07/00		
21.	Gambia	12/07/00		
22.	Ghana	12/07/00		
23.	Guinea			
24.	Guinea-Bissau	12/07/00		
25.	Kenya			
26.	Lesotho	12/07/00		
27.	Liberia	12/07/00		
28.	Lybia	12/07/00	25/10/00	29/10/00
29.	Madagascar	12/07/00		
30.	Malawi	12/07/00		
31.	Mali	12/07/00	11/08/00	21/08/00
32.	Mauritania			
33.	Mauritius			
34.	Mozambique	23/11/00		
35.	Namibia	27/10/00		
36.	Niger	12/07/00		
37.	Nigeria	08/09/00		
38.	Rwanda	07/12/00		
39.	Saharawi Arab Democratic Rep.	12/07/00	27/12/00	02/01/01
40.	Sao Tome e Principe	16/12/00		
41.	Senegal	12/07/00	28/08/00	31/08/00
42.	Seychelles	11/09/00		
43.	Sierra Leone	12/07/00		
44.	Somalia	18/01/01		
45.	South Africa	08/09/00		
46.	Sudan	12/07/00	22/11/00	25/01/01
47.	Swaziland			
48.	Tanzania	15/12/00		
49.	Togo	12/07/00	30/08/00	14/09/00
50.	Tunisia	14/12/00		
51.	Uganda			
52.	Zambia	12/07/00		
53.	Zimbabwe			
TOTAL		40	8	8